

Séance de lundi 2 juillet 2007

PROJET

VILLE DE NEUCHÂTEL

CONSEIL GÉNÉRAL TRENTÉ SIXIÈME SEANCE

Trente-quatrième période administrative 2004-2008

Année 2007-2008

**Lundi 2 juillet 2007, à 18 h 30
à l'Hôtel de Ville**

Présidence de M. Nicolas de Pury (popvertssol), président, puis de M. Philippe Loup (soc), président

Y compris le président, 37 membres sont présents: Mmes et MM. Olivier Arni (soc), Jean-Charles Authier (lib), Jean-Pierre Baer (soc), Sandra Barbetti-Buchs (popvertssol), Steven Bill (udc), Amélie Blohm Gueissaz (lib), Béatrice Bois (soc), M. Christian Boss (rad), Sébastien Bourquin (popvertssol), Marc-André Bugnon (udc), José Caperos (lib), Carraux Yves (soc), Gérald Comtesse (lib), Jonas de Pury (lib), Patricia de Pury (soc), Jean Dessoulavy (rad), Daniel Domjan (rad), Thomas Facchinetti (soc), Jocelyn Fragnière (popvertssol), Laurence Gauchat (soc), Anne Frédérique Grandchamp (udc), Maria-Angela Guyot (udc), Pascal Helle (popvertssol), Blaise Horisberger (popvertssol), Bernard Junod (popvertssol), François Konrad (popvertssol), Sabri Mermer (soc), Blaise Péquignot (rad), Anne-Dominique Reinhard (soc), Didier Rochat (soc), Fabienne Spichiger (rad), Cristina Tasco (soc), Richard Tiépo (soc), Raymonde Wicky (soc) et David Wintgens (soc).

Excusés : Mme et MM. Marie-France Joly (soc), Frédéric Guyot (udc), Philippe Ribaux (lib), Raymond Maridor (soc)

Le Conseil communal était représenté par Mme Valérie Garbani (soc), présidente, M. Pascal Sandoz (rad), vice-président, Mme Françoise Jeanneret (soc), M. Antoine Grandjean (lib), et M. Daniel Perdrizat (popvertssol) conseillers communaux.

Séance de lundi 2 juillet 2007

PROPOS PRESIDENTIELS

Le président, M. Nicolas de Pury, informe l'assemblée qu'il convient de réserver deux dates, soit les lundis 29 octobre ou 26 novembre 2007, pour l'éventuelle tenue d'une séance de relevée sollicitée par le Conseil communal.

Par ailleurs, **le président** précise que le Bureau du Conseil général, lors de sa dernière séance, a décidé que, dans le cadre des votes auxquels le Conseil général procède, le nombre d'abstentions soit également protocolé.

Enfin, **le président, M. Nicolas de Pury**, informe l'assemblée de la création, en date du 30 juin 2007, de l'Association des membres des législatifs neuchâtelais, dont les statuts seront envoyés aux membres des conseils généraux des douze communes formant la Communauté Urbaine du Littoral (COMUL) dans le cadre du Réseau Urbain Neuchâtelais (RUN).

PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la 35^e séance, de lundi 4 juin, 2007 est à disposition sur le site internet de la Ville. Il est adopté, sous réserve des amendements à transmettre à la Chancellerie.

LECTURE DE PIÈCES

A ce chapitre, le président, **M. Nicolas de Pury**, mentionne les éléments suivants :

1. Envoi par la Chancellerie de la première projection annuelle des comptes 2007.
2. Envoi de la Réponse du Conseil communal à l'interpellation 06-606 de MMe Amélie Blohm Gueissaz et consorts, concernant les appartements à loyer modéré.

En voici le texte :

Séance de lundi 2 juillet 2007

**Réponse du Conseil communal
à l'interpellation 06-606
de Mme Amélie Blohm Gueissaz et consorts
concernant les appartements à loyer modéré
(Du 4 juin 2007)**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le 28 septembre 2006, Mme Amélie Blohm Gueissaz et consorts ont déposé l'interpellation suivante :

« Le 4 septembre 2006, le Conseil général a traité le rapport 06-015 concernant les modalités d'aliénation du site de l'ancien Hôpital des Cadolles. Il a été question de la nécessité de quarante appartements à loyer modéré.

Dans la discussion, le Conseil communal a fait allusion à 92 appartements existants à loyer modéré qui ne seront plus à disposition vers la fin de l'année 2008.

Le Conseil communal peut-il nous expliquer :

1. *Quelle est la situation concernant les appartements à loyer modéré dans la commune de Neuchâtel :*
 - *politique générale*
 - *nombre d'appartements à loyer modéré à disposition et nombre d'appartements loués à loyer modéré*
 - *niveau de subventionnement en pourcentage du loyer du marché et montant absolu en francs par année*
 - *comptabilisation du revenu locatif*
 - *état des appartements à loyer modéré et accessoirement*
2. *Pourquoi les 92 appartements en question ne seront plus à disposition pour la location à loyer modéré à la fin de l'année 2008 ?*
3. *Est-ce qu'aujourd'hui ces appartements sont loués à un prix en dessous du prix du marché et dans quel état se trouvent ces appartements ?*

Séance de lundi 2 juillet 2007

4. *Le Conseil communal peut-il nous informer sur ses intentions par rapport à ces 92 appartements et leurs locataires après la fin de l'année 2008 ?*

* * *

Le texte de l'interpellation est considéré comme développement écrit, de sorte que nous y répondons sous la même forme en application de l'article 38 du règlement général de la Ville de Neuchâtel.

Introduction

De 1984 à 1996, les autorités neuchâteloises ont fait construire 557 logements à loyer modéré, conformément à l'acceptation, en février 1984, de l'initiative "Pour une politique sociale du logement". Ces constructions ont alors permis au marché d'entrer dans une phase de relative détente après une période de saturation sévère (fin des années 80 et jusqu'en 1991), même s'il faut relever que le seuil de pénurie, estimé à 1.5% de logements vacants, n'avait alors jamais été franchi depuis 1977.

En 1996, le Conseil communal décidait de poursuivre les efforts faits en matière de logement social et une étude, réalisée en 1997 par l'Institut de sociologie et de science politique de l'Université, confirmait le besoin et l'urgence de construire de nouveaux logements à loyer modéré.

Depuis, différentes solutions ont été proposées et examinées pour permettre de réaliser des logements sociaux : le partenariat privé-public, l'encouragement à la réalisation de coopératives.

Nombre d'appartements à loyer modéré

Des 594 logements (96 immeubles) dont s'occupe la Gérance communale, 382 (84 immeubles) appartiennent à la Ville de Neuchâtel et représentent environ 2% du parc immobilier de la ville. Parmi ces logements, 42 % sont des logements sociaux : 92 HLM soumis au décret du Grand Conseil du 23 octobre 1961 et 70 soumis à la loi fédérale de 1974 encourageant la construction et l'accession à la propriété (LCAP).

2.1 Habitations à loyer modéré (HLM)

Les actions HLM mises en place dans les années 1950 (décrets cantonaux) ont permis aux communes souffrant de pénurie de logements sociaux de bénéficier de prêts de l'Etat (montant de 65 millions). Selon des critères déterminés, ces prêts étaient octroyés à des constructeurs par les communes ou utilisés aux mêmes fins par ces dernières. Il s'agissait d'une aide à la pierre. La Ville a ainsi construit huit immeubles HLM en 1963, situés à la rue de l'Orée 58 à 68, à la Vy d'Etra 67 à 69. Un entrepreneur privé a, quant à lui, construit 90 logements HLM à Jolimont et aux Rouillères.

Les prêts accordés, d'une durée de 25 ans, ont bénéficié en 1993 d'une prolongation de 15 ans, conformément au décret du Grand Conseil du 21 mars 1983 autorisant la prolongation de la durée de validité des décrets adoptés après la fin de l'année 1953 et concernant l'aide à la construction de logements à loyer modeste. La Ville et l'entrepreneur privé ont souhaité conserver à ces immeubles le caractère HLM. L'échéance interviendra donc fin 2008.

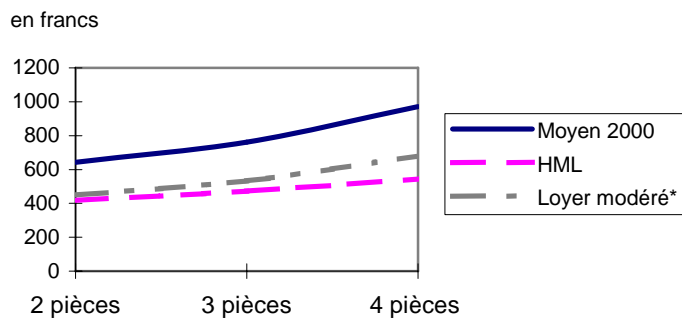
Le solde de ces prêts, par 2'237'386.30 francs a été remboursé valeur 28 février 2007 grâce aux liquidités résultant de la vente du NHP, générant ainsi une économie annuelle pour la Ville d'environ 20'000 francs. Les conditions et formalités de remboursement du prêt par le gestionnaire privé de la Ville sont encore à déterminer.

En comparaison avec les loyers moyens de 2000¹, les loyers HLM offrent des loyers modestes mais il faut toutefois relever que ces immeubles ne comportent pas d'ascenseurs et que les cuisines ne sont pas agencées. Les 2 et 3 pièces s'élèvent à respectivement 65 % et 62% du prix du marché tandis que les 4 pièces HLM affichent un loyer nettement inférieur au loyer du marché libre avec un taux de 56%.

Comparaison loyers HLM / loyers moyens 2000

¹ Source : Office cantonal de la statistique

Séance de lundi 2 juillet 2007



Les logements HLM ne rencontrent aucune difficulté de location. L'attribution est conditionnée par le taux d'occupation du logement vacant et le revenu de la personne ou du ménage.

Si, lors du contrôle annuel des revenus effectué par les Services financiers de la Ville, les normes sont dépassées, les locataires se voient signifier une augmentation de loyer de 50 francs par pièce ou une résiliation du bail (avec un délai de préavis de 12 mois et une assistance pour se reloger).

Le rapport Estia² indique que, même si l'état général des immeubles semble convenable, *"la nouvelle génération de locataires ne se satisfait plus du standard des cuisines et des salles de bains de l'époque. Si les bâtiments ne sont pas remis à niveau, leur exploitation doit s'orienter vers la part des loyers modestes. Cependant, ils présentent des frais d'entretien courant plus élevés que la moyenne.*

Une analyse d'un questionnaire de satisfaction, adressé aux locataires de la rue de l'Orée 64-66-68 en juin 2006, a démontré que si des problèmes réels et non négligeables existent (liés à la mixité, au non respect du règlement de maison, à des problèmes de voisinage, etc.), la majorité des personnes y ayant répondu s'estiment satisfaites du rapport qualité/prix de leur logement.

2.2 Appartements subventionnés LCAP

La loi fédérale de 1974, encourageant la construction et l'accession à la propriété (LCAP), se fonde sur l'aide à la pierre et à la personne afin

² Analyse du parc immobilier de la ville de Neuchâtel par Investimmo – Epiqr ; Etude préliminaire du parc financier ; Estia SA, Dr. Flourentzos Flourentzou, septembre 2004

Séance de lundi 2 juillet 2007

d'abaisser les loyers et améliorer les conditions générales de confort des logements sociaux.

Le cautionnement et l'octroi d'avances remboursables représentent l'aide à la pierre (abaissement de base).

Se fondant sur une augmentation des salaires annuelle de 3%, le loyer de ces logements devait être adapté tous les 2 ans par une hausse de 6% pour pouvoir rembourser l'ensemble des avances et des intérêts dans un délai de 25 à 30 ans. Cependant, vu la mauvaise conjoncture depuis les années 90, cette augmentation a été réduite à 3% et supprimée en 2006-2007 par l'Office fédéral du logement selon une feuille d'information de juillet 2005.

Des aides à la personnes (à fonds perdus), appelées abaissements supplémentaires (AS), sont également prévues par la LCAP, en fonction du taux d'occupation, du revenu et de la situation des locataires (AVS, invalidité, étudiants, etc.). Elles permettent des réductions variant entre 8 et 25% du montant du loyer.

Des contrôles interviennent semestriellement (loyers en adéquation avec les subventions) et bis-annuellement (contrôle de la situation des locataires). Selon les revenus, examinés par l'Office cantonal du logement en fonction de la dernière taxation fiscale et le taux d'occupation, les aides supplémentaires accordées peuvent être augmentées, diminuées ou supprimées. Cette loi est sous la surveillance de l'Office fédéral du logement (OFL).

Alors qu'en août 2004, le canton comptait 2'875 logements subventionnés (dont 890 à Neuchâtel), il n'en restait que 1'210 début 2006 (dont 734 à Neuchâtel). En 2010, le nombre de logements subventionnés s'élèvera à 1'038, à 375 en 2015, à 120 en 2020 pour disparaître définitivement en 2026.

Rue de l'immeuble	Nombre logements	Échéance
Pierre-à-Bot 30-32	30	01.01.2016
St-Nicolas 22	5	01.07.2019
Matile 10	9	01.07.2008
Moulins 38-Seyon 23	13	01.01.2009
Seyon 25	7	31.12.2009
Passage du Gor 1	6	31.12.2009
<i>Total</i>	<i>70</i>	

Séance de lundi 2 juillet 2007

Dans la cadre de vacances, certains de ces logements trouvent difficilement preneurs, notamment en raison du montant du loyer qui peut, au fil du temps, en raison de la hausse linéaire prévue par la LCAP, avoir été porté à un montant quasi analogue aux loyers du marché. Le quartier et / ou la renommée de l'immeuble peuvent également constituer des obstacles aux relocations.

Les loyers diffèrent selon le coût de construction ou de rénovation, le loyer initial avec abaissement de base étant calculé avec un taux de 5.6%³ du coût de construction.

En 2006, les loyers encaissés pour les appartements subventionnés LCAP bénéficiant d'aides à la personne (Pierre-à-Bot 30-32 et Saint-Nicolas 22) se sont élevés à 523'202 francs (472'947 francs pour Pierre-à-Bot et 50'256 francs pour St-Nicolas 22), auxquels il y a lieu d'ajouter les subventions reçues soit 165'678 francs (155'038 francs pour Pierre-à-Bot et 10'640 francs pour St-Nicolas 22).

Loyers en ville de Neuchâtel (sans charges)

Nombre de pièces	Loyer moyen Statistique 2000	Loyer mensuel des logements vacants à louer au 01.06.2006⁴.	Loyer HLM	Ex. loyer LCAP Pierre-à- Bot (avant AS)
1 pièce	Fr. 500.00	Fr. 648.00		
2 pièces	Fr. 642.00	Fr. 923.00	418.00	922.00
3 pièces	Fr. 761.00	Fr. 1'048.00	473.00	
4 pièces	Fr. 972.00	Fr. 1'647.00	544.00	1592.00*
5 pièces	Fr. 1'420.00	Fr. 1'936.00		

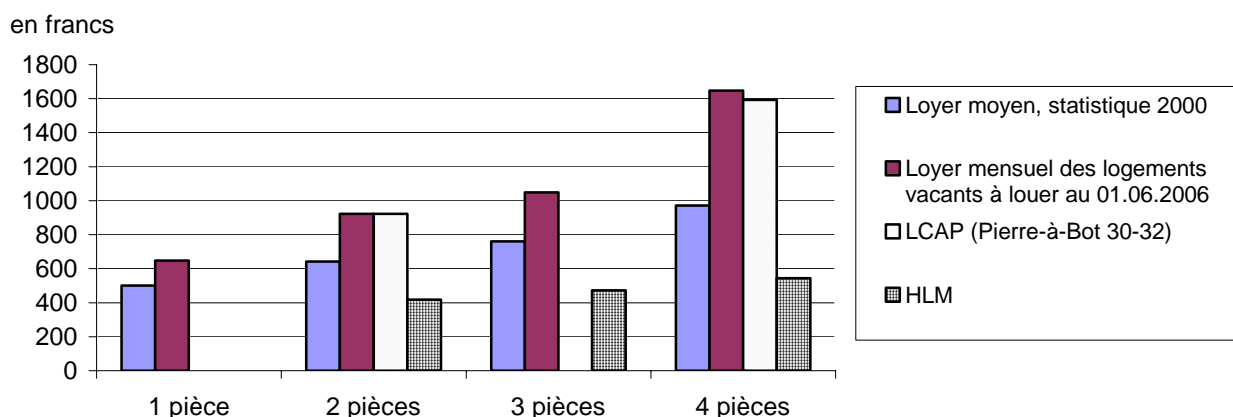
* *moyenne loyer entre 4 pièces et 4 pièces duplex*

Les montants des loyers des logements vacants ne diffèrent que très légèrement des loyers des logements LCAP (Pierre-à-Bot 30-32), comme le montre le graphe ci-après.

³ Taux figurant sur le "plan des charges pour immeuble locatif", transmis pour chaque immeuble par l'Office fédéral du logement

⁴ "Loyers moyens 2000" : dernières statistiques réalisées disponibles. "Logements vacants 2006" : seules statistiques récentes

Séance de lundi 2 juillet 2007



Selon le rapport Estia, le bâtiment sis à Pierre-à-Bot 30-32, construit entre 1988 et 1990, "ne se dégrade que très lentement, à l'exception des éléments affectés par des erreurs de conceptions. A part des problèmes liés à la conception des escaliers et des ascenseurs externes, le bâtiment est en bon état et il va continuer à vieillir lentement pendant encore 30 à 40 ans". La rénovation de l'immeuble à Saint-Nicolas 22, construit en 1879, a permis de le classer dans le parc immobilier "en bon état". Il est cependant nécessaire de suivre l'évolution de l'état du parc. En effet, "pour préserver la valeur d'usage de l'immeuble il est nécessaire de procéder à une remise à niveau générale tous les 30-50 ans et la maintenance, soit l'entretien courant, freine le processus de dégradation et améliore les conditions de vie des locataires".

2.3 Logements sociaux, en nombre et pourcentage

Genre de logements	nombre	en %
Total logements à Neuchâtel au 01.06.06	17791	100%
HLM, propriété de la Ville	92	0.5%
HLM total	182	1.0%
LCAP, propriété de la Ville	70	0.4%
LCAP total	734	4.1%
Total Logements, propriété de la Ville avec aides	162	0.9%
Total Logements en ville avec aides	916	5.1%

Séance de lundi 2 juillet 2007

Les logements sociaux (HLM et LCAP) représentent moins du 1% du parc communal. Au 1^{er} janvier 2009, seuls 48 logements, propriété de la Ville, bénéficieront encore d'une aide LCAP soit 0.27% du parc actuel. En pourcentage, le nombre total de logements HLM et subventionnés LCAP en ville de Neuchâtel ne représente que 5% environ de la totalité du parc du logement communal.

2.4 Comptabilisation du revenu locatif

Les loyers des HLM sont comptabilisés selon les montants que les locataires doivent verser, soit en tenant compte des éventuelles augmentations dues à un dépassement intermédiaire des normes HLM (+ Fr. 50.—par pièce, le cas échéant). Dans les comptes de la Ville, ces augmentations sont soustraites du compte loyers. La moitié est versée à l'Etat et l'autre moitié dans un compte financier.

Les loyers des logements subventionnés LCAP sont également comptabilisés selon les montants que les locataires doivent verser, soit en tenant compte de leur droit aux subventions cantonales et communales (aides à la personne). Le montant des subventions accordées sont ensuite comptabilisées dès réception des décomptes transmis par l'Office cantonal du logement.

3. Futur statut des appartements HLM

Suite à une sollicitation de la Ville en 2004 relative à une question concernant l'éventuelle pérennisation du système HLM, le Département des finances et des affaires sociales, alors responsable du dossier, informait que *"le canton de Neuchâtel ne pouvait pas s'engager à donner son accord pour poursuivre ou prolonger les opérations HLM au-delà de l'échéance du dernier dossier, soit le 31 décembre 2008. Toutefois, les communes avaient la possibilité de pérenniser les effets de l'action HLM en prolongeant le système actuel, de façon autonome. Il s'agirait dans ce cas d'une décision des instances politiques de la Ville de Neuchâtel, afin de créer un arrêté communal et/ou un règlement d'affectation de ces immeubles. Des dispositions légales adéquates devraient alors être adaptées afin d'éviter que ces logements ne soient soumis au Code des obligations, principalement en matière de résiliation de baux à loyer"*.

Ainsi, rien n'empêche la Ville de se doter d'un règlement et de conserver un système analogue au système HLM pour ses propres logements (HLM).

Séance de lundi 2 juillet 2007

Considérant toutefois que les décrets cantonaux HLM et la loi fédérale (LCAP) sont appelées à disparaître ces prochaines années et que la nouvelle Loi fédérale encourageant le logement à loyer ou à prix modéré (LOG) du 1^{er} octobre 2003 n'a pas pu déployer ses effets, en raison de la suspension de l'aide, de nouvelles voies ont été étudiées comprenant, entre autres, le partenariat public-privé (ex. Martenet, Cadolles) et l'encouragement à la réalisation de nouvelles coopératives d'habitation.

C'est dans cet esprit que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de prendre acte de la présente réponse à l'interpellation no 06-606.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le président,

Le chancelier

Daniel Perdrizat

Rémy Voirol

ORDRE DU JOUR

Nominations

07-105

Nomination du Bureau du Conseil général pour l'année administrative 2007-2008.

07-106

Nomination de la Commission financière pour l'année administrative 2007-2008.

Rapport du Conseil communal

07-008

Rapport du Conseil communal concernant la fusion de SIM, Services industriels des Montagnes neuchâteloises SA, des Services industriels de la Ville de Neuchâtel, ainsi que la reprise de Gaz (neuchâtelois) SA, GANSA.

Séance de lundi 2 juillet 2007

Autres objets

04-503

Postulat du groupe pepecosol, par M. Sébastien Bourquin (non inscrit) et consorts, relatif à la généralisation des zones bleues.

05-401

Proposition de M. Blaise Péquignot et consorts, concernant le parcage sur la place de stationnement des Jeunes-Rives.

06-302

Motion du groupe libéral, par M. Philippe Ribaux et consorts, concernant le guichet virtuel de la Ville.

06-605

Interpellation de Mme Amelie Blohm Gueissaz et consorts, concernant la rentabilité des bâtiments du patrimoine financier.

06-606

Interpellation de Mme Amelie Blohm Gueissaz et consorts, concernant les appartements à loyer modéré.

07-301

Motion de M. Jean-Pierre Baer et consorts, intitulée « Le Jardin anglais : entrée sud de la gare ».

07-602

Interpellation du groupe socialiste, par MM. Philippe Loup et Jean-Pierre Baer, concernant les conséquences des activités du stade de La Maladière sur le fonctionnement de l'Hôpital Pourtalès et les dérangements pour les patients.

07-603

Interpellation de MM. Jean Dessoulavy et consorts, concernant la cérémonie du 1^{er} mars 2007.

07-501

Postulat du groupe radical et libéral, par M. Daniel Domjan et consorts, relatif à l'exploitation viticole et l'encavage de la Ville.

Séance de lundi 2 juillet 2007

07-604

Interpellation du groupe UDC, par Mme Maria Angela Guyot, au sujet du passage pour piétons au carrefour Orangerie/Palais Du Peyrou (dont l'urgence est demandée).

Neuchâtel, les 11 et 29 juin 2007

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente,

Le chancelier,

Valérie Garbani

Rémy Voirol

Séance de lundi 2 juillet 2007

Avant que le président, **M. Nicolas de Pury**, entame l'ordre du jour il demande à **Mme Amélie Blohm Gueissaz** si elle est satisfaite de la réponse écrite du Conseil communal à son interpellation **no 06-606 concernant les appartements à loyer modéré**. Elle déclare :

- Je suis satisfaite de la réponse. J'aimerais savoir où nous en sommes au sujet de l'interpellation **no 06-605 relative à la rentabilité des bâtiments du patrimoine financier**, que j'ai déposée en septembre pour laquelle le Conseil communal nous a déjà promis par deux fois que la réponse serait bientôt là. Où en sommes-nous?

Mme Valérie Garbani, Présidente du Conseil communal, déclare :

- Nous avons décidé d'approfondir encore davantage la question de la rentabilité des immeubles, ce qui a demandé des recherches supplémentaires au sein de la Section de l'urbanisme. Vous l'aurez en tout état de cause avant notre prochaine séance de septembre. Le Conseil communal l'adoptera vraisemblablement dans sa séance du 15 août prochain.

Le président, **M. Nicolas de Pury**, déclare :

- Nous devons maintenant nous prononcer sur la demande d'urgence déposée par le groupe udc au sujet de l'interpellation **07-604**.

Au vote le Conseil général **accepte l'urgence par 26 voix contre 2 et 4 abstentions**.

Le président, **M. Nicolas de Pury**, déclare :

- Cette interpellation sera donc traitée juste après le rapport du Conseil communal, au début des autres objets de l'ordre du jour.

1
07-105

Nomination du Bureau du Conseil général pour l'année administrative 2007-2008

M. Blaise Horisberger déclare :

- Je voulais apporter un complément. Il y a une case vide dans la liste déposée sur les pupitres; cela concerne notre représentant comme secrétaire suppléant. Nous proposons **M. Bernard Junod**.

Le président donne lecture de la composition du Bureau selon les propositions des groupes. Dans la mesure où il n'y a pas d'autres candidats, l'Assemblée élit les personnes suivantes, en application de l'article 57, al 3 du Règlement général :

Fonction	Parti	Prénom, nom
Présidence	Socialiste	Philippe Loup
Première vice-présidence	UDC	Maria Angela Guyot
Deuxième vice-présidence	Radical	Blaise Péquignot
Secrétaire	Libéral	Amelie Blohm Gueissaz
Secrétaire suppléant-e	Popvertssol	Bernard Junod
Questeur	Socialiste	Raymond Maridor
Questeur	Socialiste	Marie-France Joly

Séance de lundi 2 juillet 2007

Après avoir laissé les applaudissement en l'honneur du nouveau président se terminer, le président sortant, **M. Nicolas de Pury**, déclare :

- J'avais commencé, il y a un an maintenant, par un rappel sur les siècles qui sont derrière nous. J'avais cité Jean-Jacques Rousseau, le siècle de la révolution neuchâteloise et ce qui avait créé cette entente cordiale qui fait que nous fonctionnons, encore aujourd'hui, de cette manière. Au 20^{me} siècle, j'avais retenu le philosophe Denis de Rougemont, précurseur du développement durable.

Concrètement, j'avais souhaité l'amélioration et la création d'une véritable agglomération, une réflexion entre les communes voisines. Cela a été le cas, la commune s'est réalisée durant le mois de janvier et, maintenant, avec les membres des Législatifs, nous souhaitons apporter un plus et un élément charnière à cette dynamique, dans le cadre du RUN, qui sera le futur de notre agglomération.

Au sein du Conseil général, nous avons simplement déplacé une demi-heure réglementaire en début de séance, deux heures plutôt qu'à la fin de celle-ci. Nous voyons que nous avons tout de même réduit passablement les points à l'ordre du jour. Je pense que c'est un élément qui sera très fort pour la suite, pour permettre une satisfaction des membres du Législatif et des satisfactions aussi au sein du Conseil communal afin que chacun puisse avoir du plaisir à siéger et ne pas arriver, comme c'était encore le cas il y a un an, où nous avions six rapports présentés par le Conseil communal et nous ne pouvions tout simplement pas aborder les interpellations postulats et motions. Voilà, j'espère que nous pourrons continuer ainsi, c'est assez partagé. Nous aurons suffisamment de recul par la suite, mais je pense que l'application de cette demi-heure est un élément positif.

Il y a également la proposition de limiter le temps de parole. C'est quelque chose de très ambitieux. Comment faire pour diminuer les temps d'attente à l'ordre du jour et surtout sur des séances de deux heures et demie au moins, de ne pas parler plus d'une demi-heure sans redonner la parole car ce n'est pas limiter le temps de parole, c'est l'intervention en continu et cela n'empêche pas de se relancer. Nous voyons que si nous arrivons à demander au Conseil communal d'être succinct dans une vingtaine de minutes, sauf cas très spéciaux, nous arriverons à beaucoup avancer durant nos séances. Il faut bien vous le dire, la qualité d'un ordre du jour n'est pas tout à fait antinomique avec la

Séance de lundi 2 juillet 2007

notion d'usure. Vous maintenez un ordre du jour et vous avez cette notion d'usure et vous tuez la dynamique démocratique. Il est nécessaire d'avoir un cadre, la technique vient aussi de le mettre en place afin de ne plus pouvoir aborder les sujets en temps voulu. Il n'est pas acceptable, que l'on soit d'accord ou pas, d'attendre une année avant de pouvoir discuter d'un sujet d'importance même très locale. Je pense par exemple à l'interpellation de M. Dessoulavy sur la cérémonie du 1^{er} mars. Que l'on soit d'accord ou pas avec son interpellation, on ne peut pas attendre un an avant d'en parler ou d'en débattre. C'était le petit mot de la fin.

J'ai bien sûr eu du plaisir à siéger ici. Merci d'avoir été patients, merci à certains d'entre-vous dont j'oubliais parfois le nom ou le prénom en cours de soirée, mais c'est intéressant d'être dans cette position, de représenter la Ville, de voir et d'approcher quelque peu les difficultés et les contraintes qu'ont les membres de l'Exécutif pour la gestion de notre cité.

Je voudrais tout d'abord remettre au Chancelier un modeste petit cadeau. Durant une soirée officielle, nous nous étions promis que lui tomberait la cravate et que moi je la mettrais en pleine séance. Fort heureusement, sagement, nous ne nous en sommes pas souvenus. Voilà donc un modeste cadeau pour M. Voirol.

Je dois également répondre à un petit mot de bienvenue lors de la réception du président. M. Domjan m'avait proposé un flaconnage tout à fait vide qu'il avait surnommé le "Baron vert". Je l'ai rempli d'un thé d'octobre qu'il pourra déguster en temps voulu avec la même étiquette, bien sûr!

Et, maintenant, je dois appeler le nouveau président **M. Philippe Loup**.

Celui-ci prend place sur le fauteuil présidentiel et déclare :

- Je tiens d'abord à remercier le parti socialiste, mon groupe et surtout la population de la ville de Neuchâtel qui m'a permis d'être dans cet hémicycle depuis 1995. Sans la confiance qui m'est donnée, je n'aurais pas l'honneur d'être à cette place. J'ai aussi une pensée pour deux jeunes Vaudois du Vully, qui n'étaient autre que mon père et mon oncle, qui ont quitté Avenches au début des années 1940 pour venir s'établir à Neuchâtel, monter leur commerce et y gagner convenablement leur vie. C'est aussi grâce à eux, mes parents que je suis là et c'est vrai que cette ville, depuis mon enfance, je la vis complètement, surtout son centre dont je connais, pour ma plus grande joie je crois, tous les recoins.

Séance de lundi 2 juillet 2007

"Après 12 années au Conseil général le voici enfin en situation de prendre de la hauteur" s'exclameront peut-être quelques esprits moqueurs. Il est vrai que mon timbre ne retentira plus que de façon protocolaire. Les interventions surprises du président de groupe socialiste montrant son courroux ou sa véritable satisfaction demeureront certes, mais prendront dès maintenant une autre tonalité, n'est-ce pas Patricia? Il me reste pour ma grande satisfaction d'être un "primus inter pares" très attentif aux mouvements de bras, soupçonneux à l'occasion d'une légèreté envers notre règlement et maître illusoire d'un ordre du jour élaboré par des mains exécutives.

Cependant avant d'ouvrir nos débats, je ne peux manquer de remercier notre président sortant, M. Nicolas de Pury. Il m'est d'autant plus facile de le faire que ta présidence fut menée de mains expertes. La tenue de nos débats te procura peut-être quelques soucis, mais je dois t'avouer que tu le fis à chaque reprise avec tact, force et humour. Tu parvins même à m'interrompre ce qui montre clairement ton sens de la rigueur réglementaire. Te voyant revenir dans le rang, au sein de ton groupe, je me suis astreint à une réflexion sur le sens même de l'écologie. En effet, ce terme et cette préoccupation ont traversé assez largement l'échiquier politique.

Pour moi la raison est évidente, l'écologie est beaucoup plus qu'une orientation politique, elle relève d'un défi majeur que notre civilisation doit relever. De ce fait, elle stimule la réflexion, tant sur les sciences naturelles, mais aussi dans les matières sociales et morales. Elle nous astreint à l'innovation, à des modifications dans notre mode de vie. Cependant, ce terme, dont certains en réclament la pratique exclusive, peut engendrer la confusion. Confusion entre rigueur méthodologique et spéculation, entre jugement de fait et jugement de valeur, entre interdisciplinarité et amalgame, entre prospective et programme idéologique. En définitive, l'écologie se joue sur deux registres. Elle est à la fois interprétation et interpellation, science et conscience. L'exigence première est de toujours bien distinguer ces deux niveaux, et j'en suis sûr, Nicolas, que tu abondes également dans ce sens.

J'ai maintenant le plaisir de te remettre le cadeau qui te revient après une année de présidence si rondement menée. Outre l'ouvrage officiel, il m'aurait plu de t'offrir un livre incontournable pour tout écologiste, je veux parler du "Printemps silencieux" de Rachel Carson, publié en 1962. Elle est la première à s'être émue de l'appauvrissement de la faune sauvage suite à l'utilisation des insecticides dans l'agriculture intensive aux USA.

Séance de lundi 2 juillet 2007

Elle osa poser des questions sur le choix de société provoquant un grand tapage en Amérique du Nord. Malheureusement, je n'ai pas trouvé pas cet ouvrage en librairie, mais je ne désespère pas.

Le président, **M. Philippe Loup**, remet l'ouvrage à son prédécesseur. Ensuite, il poursuit :

- Voulant être habité par la fonction, je fis tel un président récemment élu d'Outre-Jura, une retraite. Évidemment, je me bornai de m'astreindre en solitaire à la lecture avide du règlement du Conseil général. Je dois vous l'avouer, mais surtout ne dites rien au chancelier, je ne fus guère studieux. Par contre, je me remis à penser aux principes fondamentaux pour la gestion d'une collectivité publique.

Hasard du calendrier, il se trouve qu'aujourd'hui 2 juillet, nous marquons le décès de Nostradamus. S'il était parmi nous, il pourrait vous dire, avec force de conviction, à quel point la rose fleurira fortement au mois d'avril. Il n'est pas là. Nous commémorons le 229^e anniversaire du décès de Jean-Jacques Rousseau. Il est impossible de ne pas faire le détour par Ermenonville. Vous avez tous en mémoire sa célèbre parole "L'Homme est bon, c'est la société qui le corrompt". Précepte de base on ne peut plus clair et disons-le teinté d'un certain optimisme. Néanmoins, sa claire préférence pour la démocratie participative ne peut que valoriser le système politique dans lequel nous exerçons. Enfin sa définition de l'intérêt général mérite aussi qu'on s'y attarde. Rousseau ne considère pas la volonté générale comme la somme des volontés particulières, c'est-à-dire la volonté de tous, mais comme ce qui procède de l'intérêt commun. Je le cite : "Otez des volontés particulières les plus et les moins qui s'entre-détruisent, reste pour somme des différences la volonté générale. Il serait intéressant pour chacun d'entre-nous de ne pas oublier ce précepte au moment de certains débats importants qui nous attendent.

Il m'apparaît que sa définition se rapproche beaucoup de ce que les Grecs antiques appelaient l'"agape". C'était un espèce d'amour fraternel à travers lequel chacun prend à coeur l'épanouissement personnel d'autrui. La démocratie grecque était une démocratie de cité, faite de proximité et de débats ouverts. Heureux hasard, nous sommes là pour participer à la gestion d'une cité dont la taille permet encore la proximité et l'écoute mutuelles. Mais, nous ne nous voilons pas la face, la vie politique consiste à s'emparer du pouvoir, par les voies démocratiques, et ensuite à s'efforcer de le garder. Même si on pense comme Descartes que "le bon sens est la chose du monde la mieux partagée".

Séance de lundi 2 juillet 2007

Mais que vise la politique? Evidemment les objectifs peuvent varier selon les circonstances. Cependant ordre et justice sont incontournables, mais l'éthique m'indique que la justice doit toujours avoir la préséance sur l'ordre. La justice se doit d'être universelle et ne jamais permettre d'exception instituant des privilèges. Même une loi fiscale se doit de respecter ce principe. À propos de l'ordre, l'objectif doit être, selon moi, la mise en place d'un ordre juste, symbolisé par l'égalité des chances, par la réduction des privilèges injustifiés, par la réduction du nombre des laissés-pour-compte. A ces deux caractères essentiels de l'action politique, on peut y joindre le progrès dans des domaines aussi variés que la santé, l'hygiène, mais aussi la formation et la protection sociale. Il appartient aux collectivités publiques, à la nôtre en particulier, de favoriser ces progrès en mettant à disposition les infrastructures qui en permettent le développement.

Un autre élément est la culture. La fonction de la culture est d'éveiller la conscience, la mémoire identitaire et l'imagination créatrice. Là aussi la cité n'est pas créatrice de culture, mais elle doit favoriser sa conservation et son développement. Enfin, reste le bonheur. Il va de soi qu'un parti promettant le bonheur ne serait que démagogue et menteur. Personne ne peut faire notre bonheur à notre place. Tout ce que l'on peut attendre d'un Etat ou d'une ville c'est qu'ils réalisent un certain nombre de conditions, réalisent un certain nombre de structures qui rendent le bonheur possible. Ainsi que vous le constatez, notre tâche est importante. En 1932, un groupe d'intellectuels personalistes, dont Denis de Rougemont et Raymond Aron lancèrent la revue "Hic et Nunc", "Ici et maintenant". Justement c'est ici et maintenant qu'il nous faut nous mettre au travail alors passons à la suite de l'ordre du jour.

Mme Patricia de Pury, présidente du groupe socialiste, déclare :

- Afin de poursuivre cette soirée dans la convivialité, le parti socialiste et la Ville de Neuchâtel ont le plaisir de vous inviter, toutes et tous à la Brasserie du Cardinal et ceci dès la fin de nos travaux.

2
07-106

Nomination de la Commission financière pour l'année administrative 2007-2008

Le président, **M. Philippe Loup**, donne connaissance des propositions des groupes selon la liste ci-après :

6 socialistes (vice-présidence)	Patricia de Pury
	Philippe Loup
	Raymond Maridor
	Thomas Facchinetti
	Richard Tiépo
	Didier Rochat
3 Popvertssol (présidence)	François Konrad
	Bernard Junod
	Sébastien Bourquin
2 radicaux (assesseur 1)	Fabienne Spichiger
	Blaise Péquignot
2 libéraux (assesseur 2)	Amelie Blohm Gueissaz
	Jean-Charles Authier
2 UDC (rapporteur)	Frédéric Guyot
	Steven Bill

Dans la mesure où il n'y a pas d'autres candidats, le président prend acte, au nom de l'Assemblée et en application de l'article 57, al 3 du Règlement général, de la nomination des membres de la Commission financière.

Séance de lundi 2 juillet 2007

M. Blaise Horisberger déclare alors :

- Cela étant fait, j'aurais, par rapport au dernier élément qui figure sur la feuille qui se trouve sur nos tables, une petite information. Suite à une augmentation de mes activités politiques, j'ai souhaité quitter la présidence du groupe popvertssol. Je la remet très volontiers à M. Nicolas de Pury, ayant entendu, pas plus tard que ce matin, que la désacoutumance devait se faire progressivement. Il aura ainsi l'occasion d'exercer encore, sous des contraintes moindres que celles qui l'ont assailli pendant une année, cette honorable fonction de président, comme président du groupe popvertssol.

L'Assemblée en prend acte.

Séance de lundi 2 juillet 2007

3
08-008

**Rapport du Conseil communal au Conseil
général relatif à la fusion de SIM Services
industriels des montagnes neuchâtelaises
SA et des Services industriels de la Ville
de Neuchâtel ainsi qu'à la reprise de Gaz
(neuchâtelois) SA GANSA**

(Du 30 mai 2007)

M. François Konrad, porte-parole de la Commission financière, déclare:

- La Commission financière s'est réunie le jeudi 19 juin pour donner son préavis sur le rapport traitant de la fusion entre SIM SA et les SI de la Ville de Neuchâtel, ainsi qu'à la reprise de GANSA. Il ne s'agit pas ici de paraphraser le rapport, mais de revenir sur les réflexions, les questions et les réponses exprimées pendant la séance.

Une demande de clarification sur les apports et les répartitions entre les trois villes est formulée en début de séance. Le Conseil communal indique que des économies d'échelle se feront en plusieurs temps. Elles se verront dans les achats effectués par SIRUN. Les stocks de matériels seront, par exemple, plus bas. Elles se verront également dans les économies de structures. Il s'agira de supprimer les doublons. Concernant le personnel, le défi est de mettre ensemble deux structures salariales différentes. A ce niveau, la situation, à Neuchâtel, est un peu plus favorable. Il a donc fallu trouver un compromis. Les employés

Séance de lundi 2 juillet 2007

garderont leurs acquis, mais la dynamique salariale sera moins favorable qu'à Neuchâtel. Une compensation sera établie en matière de vacances. La mise en place de SIRUN correspondra avec le départ à la retraite de deux directeurs de services qui ne devront pas être remplacés. Des questions sont posées à propos du taux de 6% prévu pour les dividendes. N'est-ce pas trop optimiste? Quelle est la garantie de maintenir un tel taux? Le Conseil communal répond que l'essence d'un dividende c'est d'être quelque chose qui n'est pas assuré, mais les bénéfices des SI ne sont pas assurés non plus. Avec SIRUN, la Ville de Neuchâtel va facturer 1,4 ct par KWh qui transite sur le territoire communal. Le 6 % de dividende n'est pas assuré, mais une partie du revenu est donc, lui, assuré.

GANSA est assimilé à un canard boiteux. Pourquoi reprendre cette société? N'y aurait-il pas de mauvaises surprises? Le Conseil communal confirme la mauvaise santé de GANSA. La société est surendettée et ne fonctionne pas bien. Le gaz nous est vendu trop cher. Actuellement, nous versons 1'200'000 francs par année pour amortir GANSA. Il est fait remarqué qu'il n'est pas judicieux d'avoir deux entités qui s'occupent du gaz. La société GANSA ne pouvait pas être reprise telle quelle. Il a fallu vérifier sa valeur réelle et ensuite revaloriser le réseau à raison de 10 cts le KWh pour SIM et SIN et de 12,5 cts le KWh pour le réseau de distribution GANRO. Il peut y avoir des surprises, mais la société GANSA est bien connue, le réseau est jeune, à part celui du Val-de-Travers. La reprise de GANSA permettra de pouvoir intégrer l'ensemble des métiers du gaz et évitera la venue d'un concurrent. Concernant le capital, le total des actifs se monte à 440 millions de francs. Une grande partie de ces actifs est bloquée. Dans la mesure où ils doivent correspondre à 35% des actifs, les fonds propres se monteront à 155 millions de francs, dont la part de Neuchâtel sera de 73'768'000 francs. Les apports nets des SIN seront de 111'914'304 francs. Concernant la question de la vente des actions au groupe E, le Conseil communal indique qu'il n'y a pas besoin d'une mention dans l'arrêté. A ce propos, il fait remarquer que c'est une chance de les vendre au prix 1'100 francs avec, en plus, un droit d'emption. Concernant le mode de paiement, cela se fera en énergie à hauteur de 38 millions de francs. Au vote l'arrêté est préavisé à l'unanimité par 11 voix.

M. Didier Rochat, rapporteur de la Commission marché de l'énergie, déclare :

- La Commission spéciale marché de l'énergie s'est retrouvée en petit comité le 12 juin. Elle a pris acte du rapport, elle a soulevé l'aspect

Séance de lundi 2 juillet 2007

audacieux du rapport, le nombre de réponses apportées dans le cadre de ce rapport même si la garantie de la survie des SI à long terme ne pourra pas être apportée, même avec la nouvelle solution. La Commission, sans opposition approuve le projet, par 4 voix et une abstention.

M. Blaise Horisberger, porte-parole du groupe popvertssol, déclare :

- En préambule j'aimerais rappeler que l'énergie est une ressource naturelle qu'il s'agit de gérer avec parcimonie et qu'il ne s'agit pas d'une marchandise qui peut être bradée et négociée à tout va. En effet ces ressources sont limitées et nous ne pouvons, dans ce sens, que regretter l'ouverture du marché de l'électricité, en particulier et ses conséquences dont l'une est le rapport qui nous est présenté ce soir. Quoi qu'en disent certains, la transformation des SI en société anonyme réduit notre droit de regard et celui de la collectivité sur cet élément essentiel du fonctionnement de la société et de l'économie de notre ville. Cela d'autant plus que les représentants de notre collectivité qui siégeront à son conseil d'administration si cette société devait être constituée, y siégeront à titre personnel, donc sans pouvoir relayer nos desiderata ou nos visions politiques. En l'occurrence les lois du marché ont gagné contre la démocratie et le Conseil général renonce à certains de ses droits pour un plat de lentilles, un gros plat, mais un plat quand même.

Cela étant dit, nous relevons que le rapport a traité avec beaucoup de soin les aspects financiers et juridiques de cette réunion de Services industriels et je pense qu'en cela, nous ne pouvons que féliciter et remercier les représentants des Conseil communaux des trois villes pour le travail sérieux présenté. Les questions sociales ont été traitées avec sérieux, négociées avec les employés des différents SI et le résultat satisfait apparemment les dits-employés qui, en tout cas dans l'immédiat, pourront compter sur la conservation de leur emploi. Par contre, il faut le constater à nouveau, le fameux troisième pilier du développement durable a été pour ainsi dire ignoré. A part trois mots, une page de généralités dans le rapport, il n'a fait l'objet d'aucune réflexion fondamentale, d'aucune proposition politique un tant soi peu ambitieuse, non dogmatique, mais ambitieuse et nous ne pouvons que le regretter. Il est en effet urgent que la distribution, mais aussi la production d'énergie, soit abordée d'une façon nouvelle, avec un changement de paradigme afin de faire face aux défis, que ce soit en matière d'appauvrissement des ressources naturelles qu'en matière de changements climatiques, et nous ne voyons pas un signe, dans le rapport, qui nous laisse espérer

Séance de lundi 2 juillet 2007

que le future SIRUN orientera sa politique énergétique dans le sens qui est nécessaire.

J'aimerais aussi rappeler un proverbe chinois qui dit : "La grenouille dans son bocal se moque de l'océan". J'ai un peu l'impression que nous sommes la grenouille dans notre bocal et que nous nous moquons de l'océan qui pourrait un jour nous submerger. C'est à cette fin que nous avons déposé un **amendement** à l'arrêté qui nous est proposé. En effet, il nous paraît fondamental que, dans les buts de SIRUN, ainsi que dans sa charte, qui déterminent la politique et les intérêts de la société, figurent le respect de plusieurs principes, celui de la conservation de l'énergie, celui du développement prioritaire des énergies renouvelables et celui du respect de l'environnement et qu'au-delà de ces buts figure également un objectif à long terme clair et défini, qui est reconnu, débattu, étudié, évalué, modélisé, depuis plusieurs années, et qui est l'objectif de la société à 2'000 watts développée par l'actuel président du Conseil des EPF et anciennement recteur de l'EPFZ. Ce principe, qui est également relevé par le Conseiller fédéral Moritz Leuenberger dans les décisions de son département et qui figure également dans la stratégie du développement durable du Conseil fédéral.

Il nous paraît en effet essentiel que ces buts et cet objectif figurent dans les buts de la société SIRUN et dans sa charte car ce sont ces buts qui définissent les intérêts de SIRUN. Or, il est dit, dans le Code des obligations, que les membres du conseil d'administration d'une société anonyme exercent leurs attributions avec toute la diligence nécessaire et veillent fidèlement aux intérêts de la société. Il nous apparaît donc que si ces éléments en matière de politique énergétique ne figurent pas dans les buts de la société, vouloir, a posteriori, orienter son fonctionnement et ses décisions dans le sens d'une politique respectueuse de l'environnement en matière énergétique pourrait être considéré comme allant à l'encontre des intérêts de la société. Nous aurions donc une société qui ne pourrait respecter les objectifs en matière d'économie d'énergie et de protection de l'environnement. Voici le texte de cet amendement : "**Le Conseil communal, par ses représentants dans les organes de la nouvelle société, veille à ce que cette dernière exerce ses activités conformément aux principes de la conservation de l'énergie, du développement prioritaire des énergies renouvelables et du respect de l'environnement, avec pour objectif à long terme un approvisionnement énergétique durable selon le modèle de la < Société à 2000 Watt > inscrit par le Conseil fédéral dans sa stratégie pour le développement durable.**"

Séance de lundi 2 juillet 2007

Il précise et actualise dans son programme politique quadriennal les objectifs stratégiques et les orientations prioritaires conformes à l'alinéa 1, qu'il entend promouvoir au sein de la nouvelle société en matière de production, de distribution et de commercialisation des énergies et de l'eau, ainsi qu'en matière de politique tarifaire générale et de politique d'investissement et d'entretien des infrastructures."

Concernant ce projet d'amendement, deux éléments vont certainement être invoqués. D'une part, le fait que les Conseils généraux des montagnes neuchâtelaises ont adopté l'arrêté sur SIRUN sans cet amendement, car cet amendement y a été retiré suite à des promesses faites par les Conseils communaux que des éléments de cet amendement seraient intégrés dans la charte de SIRUN et qu'à notre avis l'argument pourrait être avancé que le Conseil général de Neuchâtel ne peut pas adopter une décision ou un arrêté qui diffère de celui adopté dans les montagnes neuchâtelaises. Cet argument, à notre avis, ne tient pas la route, dans la mesure où nous sommes encore des Autorités indépendantes et qu'il s'agira par la suite, pour nos représentants, de négocier entre eux en fonction des mandats qui leur auront été donnés, le contenu des buts et des statuts de SIRUN qui restent d'ailleurs à formuler, ainsi que du contenu de la charte. Il nous paraît donc que nous sommes tout à fait dans une situation qui nous permet d'adopter un amendement à cet arrêté, sans contrevenir, sans outrepasser nos compétences et sans contrarier les décisions prises par les Conseil généraux des Montagnes neuchâtelaises. Cela est d'autant plus le cas que l'amendement ne va pas à l'encontre de ce qui a été proposé dans les montagnes puisqu'en effet, l'amendement qui avait été proposé a été retiré. Il n'a pas été rejeté et les Conseils communaux ont accepté, ont pris l'engagement d'aller, eux aussi dans ce sens.

Reste enfin la question de l'expression de l'indépendance de SIRUN. C'est aussi un argument qui a été avancé pour contester le bien-fondé de notre amendement. Il apparaît, si j'ai bien compris, qu'une question clé reste à traiter, qui est celle de savoir si les actions du groupe E en mains des villes pourraient être vendues avec ou sans plus-value à la société SIRUN, l'Etat contestant la possibilité de réaliser une plus-value dans cette vente, sachant et considérant SIRUN comme une société appartenant aux trois villes et que, dans ce sens, il n'est pas possible de réaliser ces plus-values. Il s'agit donc de déterminer l'indépendance de SIRUN. A ce sujet, nous avons dans l'arrêté proposé, un article 9 qui instaure un droit de veto pour chacun des trois Conseils généraux concernés, en ce qui concerne l'ouverture du capital-actions et de la

Séance de lundi 2 juillet 2007

vente des actions de SIRUN. Or, qu'y a-t-il de plus essentiel, dans une société anonyme, que son capital-actions et le devenir de celui-ci? Donc, si déjà le capital-actions de SIRUN est soumis à un droit de veto de la part nos trois Autorités, indépendamment l'une de l'autre, en quoi l'indication d'un objectif général en matière de politique énergétique de SIRUN pourrait influencer sur la perception d'indépendance ou de dépendance de SIRUN à l'égard des trois villes? Si, pour cette raison notre amendement devait être refusé, il y aurait lieu d'amender une étape de plus l'arrêté qui nous est proposé en supprimant l'article 9. Je ne sais pas si nous serons prêts à le faire. Il est clair que l'enjeu est important. C'est en l'occurrence 13 millions de francs de plus-value pour la Ville de Neuchâtel, mais par souci de cohérence, si nous voulons vraiment que SIRUN puisse nous racheter ces actions avec plus-value, il me semble que c'est la décision que nous devons prendre. Si nous ne l'a prenons pas, à ce moment il nous est tout à fait loisible d'accepter l'amendement que le groupe popvertssol a proposé.

Pour finir, et concernant cette notion d'indépendance de la société, il semblerait que le Conseil d'Etat ait envoyé une lettre aux Conseils communaux concernés et impliqués dans cette procédure de fusion et nous souhaiterions en connaître la teneur afin de pouvoir vérifier si les propos sont fondés ou s'il y a d'autres éléments dont nous n'avons pas connaissance et qui nous permettraient de réviser la situation. En ce qui concerne l'arrêté sur SIRUN, notre groupe est pour l'instant relativement partagé. Il attend cependant avec intérêts les précisions du Conseil communal pour établir sa position définitive.

M. Jean Dessoulavy, porte-parole du groupe radical, déclare :

- Le groupe radical a pris connaissance de ce rapport avec un grand intérêt. L'enjeu est économique bien sûr et les solutions proposées permettent de répondre aux besoins des consommateurs d'énergie, mais l'enjeu est aussi politique et social. En effet, les choix stratégiques de ce rapport vont bien au-delà des questions comptables. Dans ce sens-là, le projet d'arrêté soumis à notre Législatif ce soir, qui propose un échange d'une partie du patrimoine contre des actions, a des conséquences qui vont bien au-delà d'une simple opération immobilière.

Pour la future entreprise, la fusion permettra de maintenir certaines prestations, par exemple le maintien de la pérennité des installations ou le pouvoir de décision au sein des villes, et d'en créer de nouvelles, comme la valorisation de nouveaux centres de compétences. Pour le consommateur, cette fusion amène des avantages grâce au maintien de

Séance de lundi 2 juillet 2007

prestations de proximité. Socialement parlant, la fusion s'avère également intéressante, on pense surtout aux emplois qui vont pouvoir être maintenus dans la région et le maintien de savoir-faire dans la formation pour les trois domaines technique, administratif et commercial. Politiquement parlant, cette fusion est également intéressante car elle permet une collaboration concrète entre les grandes agglomérations neuchâteloises. On peut du reste s'étonner que ce point ne figure pas en page 4 et 5 du rapport sous la rubrique "objectifs". Nous pensions que la question du rapprochement entre les trois agglomérations serait un point intégré dans les objectifs. Enfin, financièrement parlant, aspect à ne pas négliger dans ces temps d'efforts budgétaires, cette fusion permettra des économies d'échelle au plan cantonal grâce au regroupement de certains services comme les finances ou la facturation. Cela dit, notre groupe souhaite avoir quelques précisions sur les points suivants :

1. Quant à l'opération elle-même, nous avons cru comprendre, pour ce qui est de la composition du conseil d'administration de la future société anonyme que la répartition 2/2/1 était la meilleure solution. Bien sûr, au vu de la page 17, on peut s'étonner que Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds aient le même nombre d'administrateurs au conseil alors que notre Ville amène dans le panier du mariage plus d'actifs, 48% pour Neuchâtel, contre 37%. Mais il est vrai qu'il aurait été difficile de trouver une autre solution que le 2/2/1 proposé en page 26 du rapport. Il fallait un chiffre impair et l'hypothèse d'un conseil à 7 membres auraient sans doute posé plus de problèmes encore. Mais là où nous n'avons pas bien compris la logique de ce schéma de la page 26, c'est la répartition des directions : pourquoi La Chaux-de-Fonds se retrouve avec deux directions contre une seule pour Neuchâtel ? Le Conseil communal peut-il nous dire si la répartition des directions est vraiment équilibrée?
2. Partage des compétences : à propos de la page 29 du rapport, le Conseil communal peut-il nous expliquer qui s'occupera de la gestion de la zone centre? En d'autres termes qui en aura la responsabilité, Neuchâtel ou La Chaux-de-Fonds, et sur quelle base le partage des compétences au sein du département technique s'est fait et en particulier pourquoi Le Locle a-t-il été choisi comme centre de compétence pour l'eau ?
3. Quel développement peut être attendu concernant la collaboration avec d'autres communes. Du côté du littoral, y-a-il des possibilités de fusion de SIRUN avec des services industriels communaux ? Le Conseil communal peut-il nous dire si les économies d'échelle en la matière sont prometteuses ?

Séance de lundi 2 juillet 2007

4. Pour ce qui est des données statistiques, nous aurions souhaité, outre le nombre de personnes qu'il est prévu d'engager dans chacune des trois directions de la nouvelle société, (voir dans le rapport un tableau avant et après présentant le nombre d'employés engagés actuellement avec la formule SIM et SI ville NE et les projections pour SIRUN avec les détails par lieux d'engagements). On peut supposer que les changements les plus importants pour les déplacements de postes de travail se feront surtout au niveau des cadres, mais est-il prévu que des services déménagent ?
5. Au niveau politique, nous nous sommes demandé quel est le risque pour notre Ville de se faire imposer des décisions par les deux villes du haut du canton ? Nos partenaires du haut ont-ils fourni des garanties non-écrites qui montrent qu'ils sont prêts à prendre en compte nos besoins pour une décision d'investissement ou de frais d'entretien liés au réseau du bas? Si la décision est prise au conseil d'administration pour un important besoin d'investissement qui concerne le réseau du bas du canton, le risque existe quand même que les villes du haut, à raison de 3 contre 2, décident de ne pas faire cet investissement nécessaire.
6. Enfin, une préoccupation qu'il faut impérativement prendre en compte dans tous les dossiers qui touchent directement la société de consommation, c'est bien sûr la question environnementale. Nous avons apprécié que le rapport consacre un chapitre au développement durable, mais regrettons que des impulsions concrètes n'aient pas été envisagées. Certes en tant qu'intermédiaire entre le producteur d'énergie et le consommateur, SIRUN ne peut pas intervenir directement sur le choix de fourniture d'énergie mais peut donner des impulsions. En page 38, le rapport précise bien que "la population aura la possibilité d'acquérir de l'énergie renouvelable", mais encore? A titre personnel, j'aurais apprécié que le Conseil communal s'engage à oeuvrer pour faciliter les démarches administratives permettant son développement ou au moins à mieux promouvoir l'énergie renouvelable. En effet, étant donné qu'il ne s'agit là que d'intentions, autant qu'elles soient ambitieuses! Nous étions en attente de quelque chose d'un peu plus ambitieux.

Le message que donnera notre Autorité en acceptant ce rapport est de dire clairement oui à la collaboration haut-bas, se donner les moyens de maintenir un réseau avec un financement local et de maintenir la pérennité des quelque 300 postes de travail, tout en garantissant une gestion d'entreprise moderne qui permette des économies d'échelle. Pour conclure, je dirai qu'avec ce projet, notre Ville poursuit sur la ligne

Séance de lundi 2 juillet 2007

des réformes et des grands projets qu'elle suit depuis une dizaine d'années : construction d'un nouveau théâtre, d'un nouvel hôpital, d'un nouveau stade, remise à neuf progressive de la zone piétonne du centre et modernisation du port. Aujourd'hui, nous avons l'opportunité de sceller la collaboration avec les deux autres grandes agglomérations du canton sous la forme d'une fusion des SI du haut et du bas et nous nous en félicitons.

M. Jean-Charles Authier, porte-parole du groupe libéral, déclare :

- Nous avons eu un rapport détaillé qui contient beaucoup d'informations, des séances d'information pour une vaste minorité d'entre nous. Nous étions à la Vue-des-Alpes, nous avons discuté de long en large ce rapport au sein de nos groupes, au sein de la Commission financière aussi. Je crois qu'il faut se tenir à l'essentiel et ce que je vois d'essentiel, c'est que nous avons un rapport ambitieux, d'une ambition remarquable quand on considère dans quel cadre elle s'inscrit, quand on voit la taille du projet. On parle d'une société de 155 millions de francs de capital. Enfin, nous avons un peu de substance dans le RUN, beaucoup de substance même dans ce RUN qui est un sujet sur lequel nous avons noirci beaucoup de papier, que ce soit dans les administrations ou dans la presse, mais sur lequel, jusqu'à présent, je n'ai pas vu beaucoup de choses concrètes se passer. Là, nous avons quelque chose de fort, un signal fort de coopération entre les principales villes du Canton, avec aucune péjoration du service qui sera proposé aux clients, au contraire, je pense la meilleure solution que nous puissions proposer pour la survie de services industriels dans le cadre neuchâtelois.

A partir de ce moment, nous n'allons pas nous perdre en questions, dissertations ou autre. Nous dirons un franc oui à ce rapport et nous le nuancerons d'un avertissement quant à la bonne utilisation des 13 millions de francs dont nous allons voir nos comptes s'améliorer de façon quasi miraculeuse à la fin de cette année car il faut bien se rendre compte que ces 13 millions sont nés d'un tour de passe-passe financier. Ils n'ont pas été créés par une action remarquable d'économie ni d'amélioration de gestion de notre part, c'est simplement une revalorisation d'actions à la valeur actuelle par rapport à la valeur nominale. N'allons pas croire que la période est revenue où nous pourrions dépenser cet argent. S'il vous plait, faisons cela lorsque nous aurons prouvé notre capacité à économiser et à mieux gérer l'argent par une meilleure gestion de cette ville.

Séance de lundi 2 juillet 2007

Quant à l'amendement popvertssol, je ne m'oppose pas par principe aux lignes qui ont été développées dans cet amendement, mais je vois tout de même un grave problème de conflit du conseil d'administration qui s'engage en responsabilité propre de la gestion d'une société et qui ne peut, par conséquent, pas voir sa responsabilité se restreindre par des instructions, soient-elles données par un lobby ou même quelque chose de beaucoup plus noble comme notre Autorité. Nous ne pouvons pas, ici, nous mettre dans le cas d'une société de droit privé avec un conseil d'administration et restreindre les responsabilités de ce conseil sans avoir un grave conflit d'intérêt. Je me demande si l'amendement ne serait pas mieux dirigé dans un amendement de la charte qui sera signée et qui donne une intention plus large sur les objectifs à long terme de la société, mais en aucun cas, je le crois et j'en suis convaincu, nous ne pouvons donner des instructions au conseil d'administration, le Conseil communal en l'occurrence.

M. Steven Bill, porte-parole du groupe udc, déclare :

- Le RUN, beaucoup en parlent, mais rien de concret ne s'est fait jusqu'à présent, mis à part des déclarations d'intention. C'est bien de causer, mais d'autres agissent. Le projet qui nous est proposé ce soir est l'exception qui confirme la règle. En effet, les responsables des dicastères des SI des trois villes, ainsi que le comité de pilotage, eux, auront causé à bon escient. Ils auront concrétisé, en peu de temps, voire en un temps record, une solution apparemment viable et pérenne sur la base d'une idée très vague, venant, une fois de plus du Château.

L'udc tient à remercier ici le Conseil communal pour sa vision d'ensemble et les solutions choisies. Nous remercions aussi tous les intervenants et les employés de la Ville qui auront fait que nous pouvons nous prononcer ce soir sur un dossier complet et quasi exhaustif. Nous tenons à souligner la qualité et la quantité de l'information reçue dans ce dossier. Cette politique d'information aura été, c'est une première, intercommunale. Elle aura été multiple dans le giron de la Ville, différentes commissions ont pu se pencher sur ce dossier afin que nous puissions nous faire une idée et poser les questions nécessaires. Pour l'udc, ce rapport démontre une nouvelle fois que la gestion d'une société anonyme apporte beaucoup de perspectives et de solutions. Nous en aurons bien besoin. En effet, la libéralisation du marché de l'énergie représente un réel défi.

Ce rapport démontre bien la nécessité d'avoir un important volume des énergies, dont notamment l'électricité. Les villes auront les moyens de

Séance de lundi 2 juillet 2007

négozier les prix sur les acquisitions. Elles deviendront un interlocuteur crédible et digne d'audience. Le Conseil communal nous a expliqué où se trouvaient les économies d'échelle, structurelles et de fonctionnement, mais aussi les rotations des stocks de matériel nécessaire à l'entretien des réseaux d'énergie des trois villes. Il y aura des économies. De plus, les marges serrées sur l'acquisition des volumes d'électricité permettront encore, si nous en croyons le rapport, le paiement de dividendes à hauteur de 6 %. Pour ce qui est des dividendes ou des économies, adepte de Saint Thomas, l'udc attendra de les voir pour y croire. En effet, au vu de la tendance actuelle du prix de l'approvisionnement, notamment de l'électricité, nous restons prudents. Malgré tout, nous sommes confiants dans ce projet, même s'il est vrai que certains chiffres pourraient être perçus comme optimistes.

Pour mémoire, cette baisse des tarifs pour le consommateur, générée par SIRUN, l'udc l'avait déjà demandée en mai 2005 par un postulat traité à notre sens trop tardivement, cette année. SIRUN est donc une aubaine pour les consommateurs d'électricité, notamment les privés en ville de Neuchâtel, qui a ainsi bénéficié de la stratégie d'harmonisation des tarifs au sein de SIRUN. Malgré ces points positifs, une partie de notre groupe reste perplexe. En effet, certains d'entre nous se demandent si la solution proposée est la meilleure? Pourquoi n'avons-nous pas été plus loin encore en étudiant la possibilité de vendre les SI à une entreprise privée? Nous savons que, dans certaines communes, de sont déjà des entreprises privées et non les services de la commune, qui gèrent la distribution finale d'électricité. De plus, bien que la solution SIRUN semble optimale pour la Ville, nous nous demandons si les consommateurs ne seront pas perdants, sachant que SIRUN aura toujours le monopole dans son domaine d'activité pour les trois villes. En outre, certains membres de notre groupe s'interrogent sur la raison qui pousse la Ville à prêter 38 millions de francs à SIRUN alors que cette somme pourrait être empruntée auprès d'une banque ou autre société financière. Au de ces différents éléments, le groupe est partagé. Une partie acceptera le rapport, quant à l'autre elle attend les arguments du Conseil communal pour se prononcer.

M. Didier Rochat, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Le moment est historique : les trois villes s'apprêtent à fusionner leurs Services industriels et si nous sommes la troisième des villes à en discuter la décision est certainement plus importante pour nous que pour les deux autres villes qui avaient déjà une société anonyme et pour nous il s'agit de perdre un important pan de notre administration communale.

Séance de lundi 2 juillet 2007

Faut-il pleurer ce départ ou au contraire nous réjouir d'une collaboration accrue entre les trois villes de ce canton? En effet, il n'aura échappé à personne que l'heure est aux collaborations intercommunales et aux fusions de communes. Pendant de nombreuses années, le groupe socialiste s'est battu pour maintenir les SI dans le giron communal et lui ménager une marge de manoeuvre suffisante pour ne pas freiner son potentiel commercial. Nous estimions en effet que le Service de l'électricité et de l'eau ne sont pas des prestations anodines que nous pourrions privatiser sans autres. Il s'agit de services de proximité et de première nécessité, indispensables à l'ensemble de la population. Pour les habitants de cette ville, les SI sont une des portes d'entrée de l'administration communale. Nous estimons que la vente d'ENSA aux Fribourgeois a été une erreur historique pour ce canton; erreur qu'il ne faudrait reproduire à aucun prix ! Où sont passé les emplois repris par le Groupe E, où vont les bénéfices accumulés par cette société ? Le canton a tout perdu dans cette fusion!

Par ailleurs, ces dernières années, les SI de la Ville de Neuchâtel ont démontré une capacité de remise en question et d'innovation ainsi qu'un dynamisme certain au service du client, dont la plupart des autres services de la Ville mériteraient de s'inspirer. Que faire alors? Continuer la voie solitaire comme un grand nombre de sociétés électriques de ce pays en espérant que les SI survivront à la concurrence croissante? Nos SI ne sont en effet pas quantité négligeable comme le relate le rapport. La Ville apporte des actifs pour une valeur nette de 112 millions de francs. Et dans la nouvelle société la part des SI pèse tout de même 47,6 %. Ces dernières années, les SI ont rapporté annuellement près de 7 millions de francs dans les caisses de la Ville et couvert intégralement les frais de l'éclairage public. Nous pouvons le confirmer : notre Ville est riche! Faisons attention de ne pas gaspiller notre patrimoine ! De toute évidence, dans nos rangs, la tentation est forte de refuser ce rapport et de rejeter la fusion.

Il faut toutefois admettre que les spécialistes qui ont travaillé d'arrache-pied pour préparer cette fusion ont fait un travail remarquable; travail de fourmi pour faire un inventaire complet de la dot de la mariée et pour n'oublier aucun élément qui pourrait porter préjudice à ce mariage. Le contrat de mariage est si bien peaufiné qu'on pourrait avoir l'illusion qu'il n'y a pas d'enjeu à sceller cette union. S'agit-il alors d'un mariage d'amour ou d'un mariage de raison? Sera-t-il plus durable que la voie solitaire? Nous devons reconnaître que les clauses de cette union ont tellement bien été soignées qu'il devient difficile d'y mettre un veto :

Séance de lundi 2 juillet 2007

1. Les SI et leurs emplois, une fois fusionnés, demeureront pour la Ville, dans les locaux actuels du centre-ville et de Vauseyon. Pas de grand changement en perspective.
2. La réorganisation de SIRUN tient habilement compte des départs naturels de certains cadres intervenus ces derniers mois pour revoir son organigramme. Pas de licenciements prévus.
3. La ville de Neuchâtel abritera le siège social ainsi que le siège commercial, avec ses compétences propres et sa vision proactive, et cela permettra à notre Ville de continuer à jouer un rôle clé dans l'évolution de la société.
4. Les recettes actuelles des SI ne seront pas perdues mais remplacées par une redevance fixe ainsi que des dividendes d'un montant global presque équivalent à aujourd'hui. De plus, cette opération de fusion devrait agrémenter la fortune de la Ville de près de 13 millions de francs par la valorisation d'actifs, d'actions détenues dans le groupe E.

La liste est bien garnie, avouons-le. De plus, le fait que le Canton accepte de participer à l'assainissement de GANSA et souscrive à son intégration dans SIRUN est également un atout de taille. En effet, dans le domaine du gaz, la nouvelle société détiendra le monopole dans le canton. Avec le gaz et le chauffage à distance, SIRUN pourra donc couvrir l'ensemble des domaines énergétiques, et cela contrairement à son principal concurrent. De plus, la structure en SA facilitera l'intégration d'autres SI communaux ou intercommunaux à terme. N'y aurait-il donc plus que des avantages? On pourrait s'y méprendre. S'il s'agit bien d'un mariage de raison, le groupe socialiste tient toutefois à suivre avec attention certains domaines précis une fois la fusion acceptée. Car, en effet, notre groupe ne s'opposera pas à ce projet important.

Quatre domaines retiennent toute notre attention et soulèvent des questions :

1. Suivi du personnel : Nous saluons l'accord qui a pu être trouvé avec les associations de personnel avec la signature d'une Convention collective de travail. Mais nous veillerons à ce que son application se fasse pour le bien de tous les acteurs concernés. De même, nous désirons que l'effort de formation de jeunes continue de façon aussi intense qu'avant la fusion. Le Conseil communal peut-il nous citer les garanties qu'il est en mesure de donner au personnel transféré et mentionner de combien d'unités les effectifs seront diminués après la fusion ?

Séance de lundi 2 juillet 2007

2. Aspect financier : La redevance de 1,4 ct/kWh a été déterminée sans tenir compte du renchérissement. Même avec une faible inflation les montants nets perdront vite de leur valeur. De plus, les dividendes sont soumis à de fortes variations. Notre Ville a pourtant besoin de cette manne pour financer des projets d'intérêt général. Quelles garanties le Conseil communal peut-il donner en matière de recettes futures ? Comment le Conseil communal pense-t-il composer avec les enjeux contradictoires existants entre la pression sur les prix et l'entretien et le développement judicieux des réseaux ?
3. Contrôle démocratique : Seuls les Conseillers communaux auront leur mot à dire dans cette nouvelle société. L'assemblée générale pourrait tourner à la farce. En effet, bien qu'invités à participer, les groupes politiques n'auront pas de droit de vote. Le rapport prévoit un représentant par groupe politique. S'agit-il d'un représentant par groupe de chaque ville ou d'un socialiste, un libéral etc. sur l'ensemble des trois villes? Les séances de l'assemblée générale seront-elles ouvertes au public et à la presse? Quelle garantie le Conseil communal peut-il nous donner qu'il tiendra compte des avis des Législatifs communaux dans les décisions prises au conseil d'administration ? Ne serait-il pas judicieux de créer une commission réunissant des Conseillers généraux de toutes les villes partenaires pour faciliter le transfert d'information et la définition de lignes directrices communes en matière énergétique?
4. Politique énergétique : Le Conseil général de notre Ville s'est exprimé à maintes reprises pour le développement du courant éolien ou solaire. Il désire promouvoir les énergies renouvelables ainsi que les mesures d'économie énergétiques. Comment le Conseil communal va-t-il pouvoir poursuivre cette politique alors même que la pression sur les prix augmentera et qu'il sera tenté de maximiser les profits ? La taxe de 0,5 ct/kWh qui a été introduite en ville de Neuchâtel pour soutenir la construction d'installations renouvelables pourra-t-elle être maintenue et étendue à l'ensemble de SIRUN?

Afin de s'assurer que le Conseil communal continue à moyen et long terme une politique digne de celle qui a été menée ces dernières années, le groupe socialiste déposera un **projet de résolution**. Elle demande à son Exécutif qu'il s'engage sans ambiguïté dans la promotion du développement durable et qu'une fois par an il rende compte de ses actions au sein de SIRUN au travers d'un rapport d'information. Nous demanderons que cette résolution soit assortie de la clause d'urgence. S'il ne nous paraît pas approprié de modifier l'arrêté relatif à la fusion

Séance de lundi 2 juillet 2007

adopté simultanément par les trois villes, il nous semble essentiel de ne pas signer un chèque en blanc, raison pour laquelle nous allons déposer ce projet et nous voulons nous assurer qu'à l'avenir également, les intérêts du Conseil général de la Ville de Neuchâtel soient dignement représentés dans cette nouvelle société.

Je me permets de lire le texte de la résolution et comme elle est liée à un rapport elle pourrait même être considérée comme un postulat, mais nous la déposons comme un projet de résolution : **"Le Conseil communal est prié, dans sa représentation au sein du conseil d'administration de la société SIRUN ainsi que dans les décisions prises par l'Assemblée générale des actionnaires de ladite société, de privilégier la production et l'achat d'énergie respectant les principes du protocole de Kyoto ainsi que le développement durable. Par ailleurs, le Conseil communal s'engage à présenter au Conseil général, une fois par année, un rapport d'information concernant les activités et les orientations principales prises par la société SIRUN, tout en précisant les objectifs stratégiques qui les ont fondés. Enfin, le Conseil communal invite par la discussion les autres Exécutifs de La chaux-de-Fonds et du Locle à mettre en place le prélèvement de 0.5 centimes par kWh pour alimenter le fonds destiné au développement et au financement des énergies renouvelables"**.

M. Jean Dessoulavy déclare :

- Le groupe radical soutiendra cette résolution. Elle va tout à fait dans le sens de mon exposé de tout à l'heure.

M. Blaise Horisberger dépose une motion d'ordre et déclare :

- Je demande cette motion d'ordre car cette résolution n'est pas à l'ordre du jour et il me semble qu'il n'est pas l'heure de débattre de cette résolution lors de notre séance de ce soir puisque nous n'avons pas cette résolution à notre ordre du jour. Je vous demande, M. le président, de faire en sorte que nos débats portent sur notre ordre du jour et pas sur d'autres objets.

M. Jonas de Pury ajoute :

- J'ai encore une question. Le bâtiment des SI qui nous fait face sera-t-il transféré à SIRUN? Cette propriété immobilière sera-t-elle transférée?

Séance de lundi 2 juillet 2007

M. Antoine Grandjean, Directeur des services industriels, déclare :

- J'aimerais vous remercier au nom du Conseil communal pour votre entrée en matière sur ce dossier. Je crois que l'ensemble des groupes ont compris qu'une opportunité cela se saisit vite ou cela ne se saisit pas. A priori, quand on regarde le dossier, on pourrait se dire que le Conseil général va se trouver devant un choix pour le moins difficile. Pourquoi? Parce que l'environnement général dans lequel les SI doivent se mouvoir est fait d'incertitudes. Lorsqu'il y a des incertitudes, c'est difficile de prendre des décisions. Difficile aussi de faire le choix car les SI à Neuchâtel vont fort bien. Ils rapportent entre 6 et 8 millions de francs par an à la Ville. En principe, on ne change pas une équipe qui gagne. Difficile encore le choix car les enjeux financiers et politiques sont importants.

J'aimerais rappeler que votre responsabilité est grande ce soir. J'aimerais que vous gardiez à l'esprit que nous sommes ici, non seulement pour avoir un avis sur le présent, mais surtout pour préparer l'avenir de notre société, de nos institutions, de notre administration. C'est la raison pour laquelle le Conseil communal pense que le choix à faire ce soir n'est pas si difficile que cela. C'est la raison pour laquelle le Conseil communal est convaincu de la solution qu'il vous propose, non seulement de sa qualité, de sa nécessité, mais aussi que c'est bien aujourd'hui que cette décision doit être prise car une très bonne décision prise trop tard ce n'est plus une très bonne décision.

Aujourd'hui, nous avons des partenaires qui ont envie de faire un bon bout de chemin avec nous et c'est important. Nous les connaissons, nous connaissons leur sensibilité, leur mode de fonctionnement, leur culture, aussi les nombreuses relations qui nous avons avec eux et c'est important dans le cadre d'un mariage. Les fiançailles, nous les avons faites depuis de très nombreuses années. Nous croyons que c'est bien aujourd'hui que nous devons prendre la décision car l'ouverture des marchés est pour le 1^{er} janvier 2008. Ce qui est fondamental c'est d'arriver au moment où nous aurons cette ouverture, même partielle, avec un outil performant. Si nous voulons la pérennité du système, c'est cela que nous devons choisir. Si nous voulons avoir un système et un outil performant au début de l'année 2008, c'est le dernier moment aujourd'hui de prendre des décisions et je crois pouvoir dire que la principale qualité d'un chef d'entreprise, et ce soir nous sommes tous des chefs d'entreprise, c'est de savoir saisir les opportunités.

Séance de lundi 2 juillet 2007

SIRUN, cela a aussi été rappelé, est un projet industriel ambitieux dans la mesure où il va regrouper environ 300 collaborateurs, va desservir environ 80'000 clients. Pour le canton de Neuchâtel, il va distribuer environ le 50 % de l'ensemble de l'énergie électrique, la totalité du gaz naturel, 85 % de la chaleur, par ses chauffages à distance, et environ le 50 % de l'eau. Je fais abstraction ici de l'arrivée de nouvelles communes dans cette société et également des prestations que nous fournissons pour des tiers.

Mais ce projet SIRUN n'est pas seulement un projet industriel. Je crois qu'il faut garder à l'esprit que c'est justement un "état d'esprit" nouveau. C'est une solution qui permet de trouver la sérénité dans un système neuchâtelois. C'est une solution qui montre qu'il est possible de concrétiser le rapprochement entre les villes de ce canton. C'est vrai, nous ne l'avons pas assez dit ou même pas du tout, ce projet est aussi la possibilité pour les autres communes de ce canton qui sont propriétaires de structures énergétiques, de pouvoir rentrer dans le système, se reconnaître dans ce projet et de pouvoir, en apportant leur patrimoine, faire en sorte que ce patrimoine soit dorénavant encore mieux géré avec un très grand professionnalisme. C'est ce professionnalisme que nous avons aujourd'hui, aussi bien dans les SI des Montagnes neuchâteloises qu'à Neuchâtel, qui fait notre force dans un système de concurrence.

Les avantages de la fusion, je n'ai pas besoin de les développer. Je crois qu'à peu près tout le monde les reconnaît, que ce soit sur le plan financier ou stratégique. L'intérêt de reprendre la société GANSA, est commercial et financier. La situation de GANSA étant assainie, cela fait que l'intérêt apparaît immédiatement.

Une question qui se pose est de savoir si nous serons encore assez grands et si cette société sera assez solide, assez diversifiée, assez efficace pour pouvoir tenir le choc de la concurrence? Permettez-nous de vous le dire avec honnêteté, aujourd'hui personne ne le sait, personne ne peut le dire. Mais, je crois quand même pouvoir dire que, compte tenu des projections que nous avons faites sur le plan financier, et qui ont été vérifiées par une fiduciaire, compte tenu de ce que nous connaissons de l'environnement, de ce que nous savons faire, nous pouvons dire que tout porte à croire que nous arriverons à tenir le choc et que nous serons un acteur incontournable du monde énergétique de ce canton. Si cela ne devait pas être le cas, cela voudrait dire que le monde énergétique suisse devrait se faire de très grands soucis puisque la société que nous créons sera une société, au niveau de la taille, qui sera dans les 25 plus grandes sociétés en Suisse, sur près d'un millier

Séance de lundi 2 juillet 2007

qui sont existantes et que, sur le plan romand, nous serons le numéro 3 de la distribution multi-énergies. La taille critique nous croyons que nous l'aurons. Encore faut-il savoir si nous saurons en faire quelque chose.

Une autre question est de savoir si nous faisons juste de nous marier avec quelqu'un comme nous pour faire du multi-énergie? Ne devrions-nous pas nous marier avec un grand du mono-énergie, par exemple? Nous pourrions nous marier avec un grand, mais les soucis des uns et des autres, exprimés autour de la question, notamment, de la liberté et du contrôle démocratique se poseraient en d'autres termes.

A-t-on raison de faire du multi-énergie? Nous croyons que oui car dans le monde concurrentiel dans lequel nous nous trouverons les règles sont claires. Ou vous êtes solide dans l'énergie électrique et là vous devez être un grand, pour ne pas dire un très grand, et nous en sommes relativement loin et je ne vois pas comment, ni SIM, ni les SI de Neuchâtel, ni même les deux mis ensemble, pourraient devenir un grand de l'énergie électrique dans ce pays. Ou alors, et c'est la solution que nous avons retenue, nous nous sommes dit qu'il fallait que nous travaillions dans le multi-énergie car c'est là que nous avons nos métiers, que nous sommes introduits, que nous avons la possibilité de travailler avec une prestation de proximité, tout en ayant une taille respectable. Que nous permet le multi-énergie? Notamment de pouvoir répartir sur un plus grand nombre de clients nos frais fixes. Cela permet donc pour chaque prestation de diminuer les frais fixes que nous avons à faire supporter à nos clients. Cela permet également beaucoup de synergies opérationnelles. Lorsque vous devez entretenir, construire, c'est intéressant de pouvoir le faire pour l'ensemble des supports énergétiques. Mais, qui plus est, le multi-énergie vous permet également de faire des offres combinées.

Regardez ce qui se passe dans le domaine des télécommunications, ce que fait Swisscom, Video 2000. Ils vous fournissent de l'image, la télévision, de l'Internet, du téléphone et ce sont ces offres combinées qui deviennent très intéressantes. Dans le domaine de l'énergie, nous y arriverons aussi avec la fourniture de l'électricité, de la chaleur, du gaz et d'autres prestations encore. Ce qui nous paraît également important de dire, c'est que le multi-énergie va prendre une nouvelle dimension dans le domaine de la production. Nous croyons, c'est notre intime conviction, que nous allons connaître un développement des petites unités de production électriques. Cela commence. Il y a encore quelques années, les micro centrales, que ce soit dans le domaine hydraulique ou d'autres domaines, faisaient rire tout le monde. Aujourd'hui, la technologie nous

Séance de lundi 2 juillet 2007

démontre qu'il est possible de produire de manière intelligente et de manière décentralisée avec de petites unités. L'intérêt des petites unités ne se trouve que si vous avez, derrière, une exploitation optimale de l'ensemble d'énergies produites, que l'on appelle la co-génération. Ces petites unités, très souvent, produisent bien sûr de l'énergie électrique, par exemple, mais aussi autre chose et si cet autre chose, vous ne savez pas l'utiliser, vous perdez une bonne partie de l'efficacité. Là aussi nous avons un rôle à jouer si nous sommes multi-énergie car nous pouvons conseiller et régler les problèmes de la production, de la co-génération pour le client, sans avoir affaire à un partenaire ou à un concurrent qui devrait lui aussi reprendre une partie de l'énergie produite.

Sur le plan de la fusion et de son aspect financier, je peux tout de suite répondre à M. De Pury, en ce qui concerne la valorisation des actifs, le bâtiment de l'ancien hôpital, reste propriété de la Ville de Neuchâtel. Il ne fait pas partie des actifs qui seront transférés car nous n'y occupons qu'une toute petite surface, celle d'accueil et de conseil à la clientèle. Là nous serons locataires de la Ville. Mais en ce qui concerne l'aspect purement financier, nous faisons un gain important d'environ 13 millions de francs avec la vente des actions du groupe E qui vont améliorer la fortune de la Ville. Je vous rappelle que c'était, là aussi, un des objectifs essentiels du Conseil communal pour cette législature sur le plan financier. Il y a aussi là une réponse à l'un des soucis qui a été exprimé de long en large lorsque nous faisons des budgets et qui disait que la Ville de Neuchâtel ne peut pas vivre sans avoir un coussin important en matière de fortune.

On doit aussi dire que sur le plan des équipements, la valorisation de nos équipements, le gain n'est pas très grand. Vous l'aurez remarqué dans les chiffres qui vous ont été communiqués car nous n'avons que peu de réserves aujourd'hui et un retard indiscutable dans les amortissements. Mais ce qui me paraît le plus important c'est que, sur le plan financier, cette fusion va nous permettre de stabiliser au moins un peu les recettes provenant de la vente de l'énergie et ce qu'il faut garder à l'esprit et qui est important, c'est que nous diminuons le risque d'une activité commerciale, mais pas une activité pour des cacahuètes, une activité extrêmement importante en regard du chiffre d'affaires de la Ville. Et la Ville ne peut pas vivre avec les incertitudes commerciales. Elle a besoin d'une constance. La Ville, ce sont des structures, des prestations données à la population et avec lesquelles nous ne pouvons pas jouer au "yo-yo", selon les années bonnes ou moins bonnes. Il est donc

Séance de lundi 2 juillet 2007

important de pouvoir déconnecter, au moins en partie, les recettes des SI de la vie de la Ville.

Il y a quelques grandes questions sur lesquelles nous aurions pu nous acheminer. Ce soir il y a eu très peu de choses en ce qui concerne la valorisation des actifs et il y a eu très peu de questions et vous avez compris que cette valorisation n'est pas déterminante car ce qui l'était c'était d'assurer la viabilité de la société. Ce qui était fondamental aussi c'est l'équité entre les partenaires. Ensuite, le montant que nous mettons dedans est presque secondaire, c'est notre société, cela reste notre société. Je crois donc que la situation est extrêmement saine et je regrette pour M. Rochat qu'il n'ait pas reçu le rapport de la fiduciaire, mais nous lui transmettrons. Il n'y a pas à proprement parler un rapport de la fiduciaire puisqu'elle a accompagné l'ensemble des travaux de valorisation. Par contre, nous avons une attestation de cette fiduciaire, qui confirme que les montants qui ont été indiqués et la méthode par laquelle nous sommes arrivés à ces montants est une méthode reconnue et conforme au respect non seulement des règles financières, mais également des règles légales.

Deuxième question qui peut poser problème, c'est la répartition du capital social. Vous l'aurez compris, la répartition se fera en fonction des apports nets des uns et des autres, ce qui est une règle assez logique. Mais, il faut savoir que nous avons vérifié par les budgets prévisionnels que ces apports correspondaient bien aussi à l'apport économique, année après année, que l'ensemble des partenaires faisaient. Cela a été confirmé. Le ratio que nous avons est conforme non seulement à ce que nous apportons au départ dans la corbeille de la mariée, mais également à l'activité future. Un des soucis qui a été exprimé était de se demander si la Ville de Neuchâtel ne pourrait pas être minorée dans les décisions? Je vous dirai que dans le fonctionnement normal d'un conseil d'administration, il y a des décisions prises. Elles peuvent l'être à l'unanimité, d'autres fois pas. Il y a une majorité et une minorité. C'est quelque chose de normal et qui fait partie de la vie de n'importe quelle société.

Par contre, ce qui nous a paru extrêmement important, c'est d'éviter que structurellement nous n'ayons, par exemple, que deux partenaires et que l'un ait 60 % et l'autre 40 % et qu'il n'y en ait qu'un qui décide de tout. C'est pour cela que, dans l'article 9 de l'arrêté, à l'alinéa 1, il y a une protection pour éviter d'abord que l'un des partenaires seuls devienne majoritaire. Il y a une deuxième protection dans le système, c'est la convention d'actionnaires qui va, pour certaines décisions qui sont

Séance de lundi 2 juillet 2007

fondamentales, permettre d'éviter que l'on impose à l'un des partenaires une solution contre sa volonté. Mais ce n'est valable que pour certaines des décisions extrêmement fondamentales. Vous ne pouvez pas le faire pour toutes les décisions car vous bloquez tout le système. Cette protection existera donc.

Toujours sur le plan financier, on nous a demandé pourquoi les villes font ce prêt et l'on ne s'adresse pas à un institut bancaire? Il faut bien comprendre que le financement dont nous avons besoin représente environ 80 millions de francs. Ce n'est pas petit et les entreprises sont rares dans le canton qui vont demander 80 millions aux banques. Ce qu'il faut comprendre c'est que, si nous devons faire cela, alors que la société n'est pas encore créée, qu'elle n'a pas encore eu d'activités, qu'elle n'a pas encore pu démontrer concrètement sa viabilité, nous aurions des conditions d'emprunt qui ne seraient pas très favorables. Nous avons donc avantage de pouvoir continuer avec le prêt des villes, ce qu'elles font déjà aujourd'hui. Aujourd'hui en effet les villes se sont endettées pour leurs SI et les SI paient des intérêts et des amortissements. Nous avons tout intérêt à continuer car les taux d'intérêts sont bien meilleurs que ceux que nous aurions sur le marché actuel.

En revanche, il faut savoir que la société négocie ensuite avec les villes qui ont prêté de l'argent, un plan de remboursement en fonction des résultats de la société et des besoins des villes. Suivant l'état du taux d'intérêt du moment, les besoins des villes ne sont pas tout à fait les mêmes. Il est clair que si le taux d'intérêt du moment est extrêmement faible, les villes préfèrent prêter aux taux moyen de leurs emprunts et elles ne sont pas tellement pressées de se voir remboursées. Si les taux d'intérêt montent et que l'intérêt du moment est plus haut que l'intérêt moyen des villes, le problème est différent et je suis convaincu que les directrices et directeurs des finances des villes nous demanderont à ce moment-là un remboursement un peu plus rapide. Mais cela va aussi dépendre des échéances des emprunts que les villes ont aujourd'hui. Ceci fait donc partie d'un ensemble de systèmes et même si aujourd'hui vous deviez par exemple toucher des dizaines de millions pour rembourser les villes, ces millions ne tombent pas forcément bien car, selon les échéances, vous avez des pénalités et si vous ne voulez pas avoir de pénalités, vous devez placer l'argent. Mais aujourd'hui quand vous placez, nous n'avez jamais le taux d'intérêt de vos emprunts. On voit donc que l'intérêt aussi bien de la société SIRUN que des villes est d'agir de la sorte et je crois que c'est la meilleure solution.

Séance de lundi 2 juillet 2007

A propos de la représentation au sein du conseil d'administration, la Ville de Neuchâtel est sous-représentée selon M. Dessoulavy. Oui, elle est légèrement sous-représentée, mais si on lui donne un siège de plus, elle devient sérieusement sur-représentée. Nous sommes beaucoup plus loin de ce côté là et c'est le rôle des arrondis. Il y a une autre raison, c'est que si vous voulez être plus proche, il faut augmenter le nombre de membres au conseil d'administration et vous rentrez dans un système qui vient beaucoup plus difficile car on doit avoir un conseil qui puisse se réunir fréquemment et facilement. Nous n'avons bien sûr pas la volonté d'avoir un conseil d'administration qui soit pléthorique. Il nous a donc semblé que c'était la meilleure solution.

Ce qui me paraît aussi très important c'est de préciser que les risques que l'on ait des conseillers communaux qui sont membres du conseil d'administration, qui soient favorables à des investissements dans le haut et qui ne veulent rien mettre dans le bas, ou l'inverse. Celui qui est là et qui voit cela ainsi c'est le moment qu'il démissionne car il n'a pas compris que nous sommes dans le même bateau et si demain la société a de gros problèmes et des fuites à Neuchâtel parce que l'on n'a pas fait les investissements, c'est l'ensemble du système qui paie y compris ceux de La Chaux-de-Fonds. Il n'y a donc aucun intérêt divergent. Il n'y a pas ce risque, je peux vous l'assurer.

Nous pouvons aborder la problématique de la gouvernance. Tout à l'heure, M. Horisberger nous a expliqué son sentiment d'avoir une perte du pouvoir du Conseil général au travers de ce projet et une perte démocratique. Ce que nous aimerions dire c'est que vous avez raison pour la première partie de votre affirmation, mais nous ne sommes pas prêts de vous suivre pour la deuxième partie. Il est vrai que le Conseil général aura moins de pouvoir, je crois que c'est indiscutable, tout le monde l'a compris. En revanche, il ne s'agit pas d'une perte démocratique à travers la mise en place de cette société, pour plusieurs raisons. Je rappelle modestement que le Conseil communal, grâce à vous, est élu au suffrage universel. Le Conseil communal, aujourd'hui, est au moins autant représentatif de la population neuchâteloise que l'est n'importe quel conseiller général. Cela veut dire que le Conseil général n'a simplement plus l'exclusivité de la démocratie. Mais c'est un choix qui a été fait il y a quelques années et on peut le comprendre. Mais, maintenant que nous avons dit aux Neuchâtelois qu'il fallait que les conseillers communaux soient élus par le peuple pour avoir plus de démocratie, on ne peut pas reprocher à ces conseillers communaux d'assumer ces responsabilités au nom du peuple. Il faut que nous soyons très cohérents. Que va-t-il se passer dans la réalité des choses?

Séance de lundi 2 juillet 2007

Si la gestion d'un conseiller communal est mauvaise, je n'en connais pas de mauvais... (rires dans l'assemblée), que va-t-il se passer? Le peuple tranchera et ce personnage ne sera pas réélu. Vous avez toutes et tous confiance dans la vision du peuple.

Une société de droit privé, dans un système concurrentiel, est-elle anti-démocratique? Nous pourrions en faire un thème de baccalauréat. Non, je vous dis que non car qui décide dans une entreprise, qui est le roi? C'est le client qui décide et si l'entreprise est bonne, si elle a fait les bons choix, c'est le client qui sera satisfait de cette entreprise. C'est lui qui a le dernier mot sur les choix qui sont faits. Et qui sont les clients? Ce sont les citoyens. Il n'y a rien de plus démocratique qu'une entreprise telle que celle-ci et en tous cas, et je ne veux blesser personne, elle est au moins aussi démocratique qu'un système étatique en monopole, fut-il contrôlé par le Conseil général. La perte de pouvoir du Conseil général est indiscutable, mais ce qui me paraît important de dire, c'est qu'il ne faut pas confondre la perte du pouvoir du législatif avec un soi-disant défaut de démocratie.

A propos de cette perte de pouvoir du législatif, il faut dire que vous avez déjà commencé à en perdre pas mal. Je vous rappelle que, lorsque nous avons fait les nouveaux règlements des SI, le Conseil général a admis qu'il y avait un certain nombre de compétences qu'il fallait absolument passer à l'Exécutif. Nous avons fait un petit pas dans la bonne direction. Aujourd'hui, vous devez faire un pas supplémentaire et il est assez grand. Mais, je crois que nous avons préservé le domaine le plus essentiel pour le Conseil général et je fais référence à l'article 9 de l'arrêté dans lequel on dit que la vente d'actions entre actionnaires fondateurs, et c'est là la protection pour éviter que, tout à coup, l'un devienne majoritaire, et que la vente d'actions à des collectivités non publiques, ceci doit passer devant les Conseils généraux. C'est cela le fondement du système et c'est extraordinaire d'avoir trouvé un accord à ce sujet car il permet au Conseils généraux d'être sûrs que l'aspect de l'intérêt public est maintenu dans la société qui vous est proposée.

Par ailleurs et vous l'avez vu, les outils que vous avez au sein du Conseil général, vous les gardez. Vous avez toujours la possibilité d'interpeller les membres du Conseil communal. Les commissions, vous les gardez, là aussi, l'accompagnement politique à travers de la Commission des questions de l'énergie est maintenu. S'il y en a un qui perd beaucoup de pouvoir dans l'histoire, c'est votre serviteur. Car jusqu'à présent, aux SI, le roi qui était-ce? C'était nous. Et celui qui va devoir partager le pouvoir avec d'autres c'est bien le conseiller communal en charge des SI et je

Séance de lundi 2 juillet 2007

pense que là aussi un pas important a été fait, mais nous le faisons volontiers car nous croyons que c'est l'intérêt général.

Vous l'aurez donc compris, en ce qui concerne l'amendement qui nous est proposé par le groupe popvertssol, nous ne pouvons pas nous y rallier, même si, sur le fond, en ce qui concerne la politique que le groupe popvertssol aimerait voir appliquer nous sommes d'accord, mais nous ne pouvons pas admettre cet amendement pour plusieurs raisons. D'abord, et c'est M. Authier qui l'a dit tout à l'heure, car il est illégal dans le fonctionnement d'une société anonyme. Vous ne pouvez pas avoir, dans une SA, un conseil d'administration qui agi sur instructions car les gens qui sont au conseil d'administration assument leurs responsabilités, mais vous ne pouvez pas dire que vous avez voté ainsi parce que le Conseil général vous avait dit que cela devait être ainsi. Cela ne va pas. Ce type de proposition est incompatible avec la loi sur les sociétés anonymes et la responsabilité individuelle des membres du conseil d'administration.

Nous avons fait des recherches sur le plan légal. Le conseil d'administration d'une société a reçu, de par la loi, des compétences spécifiques et exclusives. La loi est faite ainsi mais justement parce que c'est la responsabilité qui va avec et aujourd'hui vous ne pouvez pas demander l'ingérence de qui que ce soit dans ces décisions et de gens qui, par ailleurs, n'assument pas forcément la responsabilité après coup. La construction de la loi, son esprit, nous démontre que cela ne va pas.

Il y a aussi plein de raisons pratiques qui nous font dire que ce système ne fonctionne pas. Nous ne pouvons pas avoir, d'un côté, des intérêts qui se négocient avec des partenaires et des intérêts qui se négocient mais qui pourraient être remis en question par des engagements que l'un des partenaires devrait prendre par ailleurs avec un tiers. Cela ne fonctionne pas. Toutes ces raisons nous font dire que c'est bien au Conseil communal qu'il appartient d'assumer cette responsabilité et qu'il ne peut pas la déléguer. D'ailleurs, la loi sur les communes, en son article 30, dit clairement que c'est le Conseil communal qui administre les biens de la Commune. La société que nous allons créer est un bien de la Commune. Il est donc normal que ce soit le Conseil communal qui le fasse et il doit le faire en toute indépendance et cette indépendance n'est pas remise en question par l'article 9. Ce n'est pas du tout une ingérence dans la gestion de la société dont il s'agit, c'est une protection de l'actionnaire, cela n'a rien à voir. Cette protection existe dans de nombreuses sociétés. C'est tout à fait normal. Toutes ces raisons me font dire que vous ne pouvez pas accepter cet amendement. Vous devez

Séance de lundi 2 juillet 2007

avoir autant de sagesse qu'ont eues les communes du Locle et de La Chaux-de-Fonds. Mais, je vous l'accorde volontiers, nous sommes prêt à prendre des engagements au travers de la charte de l'entreprise. Ce n'est pas très difficile. Je peux déjà vous dire qu'aujourd'hui SIM SA a une charte d'entreprise. Si je vous en donne lecture, vous verrez que les soucis que vous avez sont déjà pris en compte. Ils le seront aussi par la nouvelle société. Et, entre nous, s'il y a eu, ces dernières années, un Conseil communal et un Conseil général qui ont travaillé main dans la main pour réaliser des choses ambitieuses, notamment en matière de protection de l'environnement pour avoir des productions renouvelables dans cette commune, je peux vous dire que c'est bien celui de la Ville de Neuchâtel. Et vous l'avez vu dans le rapport, tous les engagements qui ont été pris par ce Conseil général et le Conseil communal sont repris dans la nouvelle société. C'est bien la preuve que nos partenaires sont d'accord avec nous, sinon ils auraient refusé de reprendre une société et investir des millions de francs pour faire des éoliennes qui ne serviraient à rien à leurs yeux. Ce n'est pas ce qu'ils nous ont dit. Ils nous ont dit qu'ils étaient très contents car ils ont la même philosophie que nous et ils sont d'accord, et ils veulent que nous fassions cela ensemble. Nous sommes dès lors prêt à mettre ceci dans la charte d'entreprise.

Cet engagement de la charte d'entreprise ne concerne pas seulement le Conseil communal ou le conseil d'administration, mais tous les collaborateurs des SI et de la nouvelle société SIRUN. C'est un engagement beaucoup plus fort que celui d'un politicien. Je crois donc qu'au travers de cette possibilité, cet engagement est important.

Il y aura un représentant par parti et par ville à l'assemblée générale de la société. Le but, pour nous, c'est que l'information puisse être distribuée de manière la plus large possible. Les assemblées générales ne seront pas publiques. Si cela avait été le cas, nous n'aurions pas été obligés de préciser qui avait le droit de venir. Les assemblées générales de sociétés ne sont pas publiques. Si vous voulez créer une commission intercommunale, il faudra vous entendre avec les législatifs des autres villes pour savoir s'ils le veulent. Ce que je constate c'est que cette commission n'aura que difficilement un rôle officiel car elle n'est pas prévue dans nos règlements. Elle n'aurait qu'un rôle de transmission de l'information. J'ai l'impression que les commissions que nous maintenons ont elles une valeur beaucoup plus solide et des décisions qui sont plus contraignantes pour le Conseil communal. Mais nous ne faisons pas un blocage si vous avez l'intention de trouver, avec les partenaires des autres villes, une solution de ce genre.

Séance de lundi 2 juillet 2007

Il y a une chose que j'aimerais bien vous dire, même si vous n'avez pas posé la question et qui m'a impressionné. Il y a quelques semaines, nous avons eu, avant que le personnel ait l'opportunité de se prononcer sur la convention collective de travail, une séance au cours de laquelle nous lui avons présenté le projet SIRUN dans sa dernière version. C'était la troisième et dernière séance d'information. Je ne vous cacherais pas que, pour le personnel, il y a un souci, malgré l'information. C'est normal et humain. Les collaborateurs veulent savoir ce que ce projet va donner. Nous avons présenté le projet et nous avons donné la parole au personnel. Il y avait deux parties. L'une sur la problématique générale de SIRUN, ce que nous voulions faire, pourquoi, comment et une autre sur les conditions de travail, la rémunération, etc. La quasi totalité des questions du personnel a porté sur la première partie, sur la pérennité, la stratégie, la manière que nous aurons de maintenir globalement des activités dans le canton de Neuchâtel. Nous avons eu très peu de questions sur les intérêts personnel, rémunération, combien de temps serais-je bloqué si je gagne trop, etc. Cela démontre bien que le personnel est bien sûr encore toujours un peu inquiet, mais il a compris pourquoi nous faisons cela et que c'était la meilleure assurance que nous pouvions avoir pour l'avenir.

On nous a interrogé sur les effectifs. Ce que je peux vous dire c'est que nous reprenons la totalité des collaborateurs qui le veulent. L'évolution à l'avenir ne va pas être, six mois après la fondation, de liquider un quart des collaborateurs. Nous voyons bien qu'il y aurait eu mensonge. Nous nous sommes engagés et cela faisait partie de la charte de projet au départ, de reprendre les collaborateurs, de leur trouver une activité conforme à leur savoir-faire, de leur assurer une rémunération équivalente à celle qu'ils avaient jusque-là. Nous allons continuer avec ces collaborateurs car ils sont notre richesse. Il va y avoir des mouvements, indiscutablement. Certains vont nous quitter, il y a des départs naturels et certains auront trouvé une opportunité ailleurs, c'est tout à fait normal, mais il y aura aussi des places qui vont se créer. Lorsque l'on change d'environnement dans la vie d'une entreprise, il y a des métiers nouveaux qui se créent. Il y aura donc, d'un côté, des restructurations qui se feront en fonction des départs naturels, des opportunités nouvelles qui vont se présenter, soit pour des collaborateurs qui sont déjà chez nous, soit pour d'autres que nous irons prendre sur le marché. Une entreprise vit et bouge. De ce côté donc je ne crois pas que nous ayons de grands soucis.

Ce que je ne peux pas vous dire aujourd'hui c'est combien il y aura de collaborateurs en haut et en bas. Nous ne le savons pas car nous

Séance de lundi 2 juillet 2007

n'avons pas encore fait la construction organisationnelle de l'ensemble de l'entreprise. Mais ce que nous pouvons dire, c'est que l'immense majorité des collaborateurs ne vont pas être déplacés car nous avons beaucoup de prestations de proximité. Les gens qui sont à la construction, nous n'allons pas les envoyer à l'autre bout du canton, ceux qui sont à l'exploitation ne bougeront pas non plus dans leur grande majorité car les problèmes d'exploitation d'eau il y en a à Neuchâtel, à La Chaux-de-Fonds et au Locle. On ne va donc pas pouvoir tout concentrer au Locle ou à Neuchâtel. Ce qu'il faut bien comprendre c'est que l'immense majorité des collaborateurs ne verra pas un changement géographique. Mais, il est vrai qu'au niveau de l'encadrement il pourrait y avoir des changements, c'est indiscutable.

La question s'est posée de savoir si, sur le plan de l'organisation, il est normal que l'on ait deux directions à La Chaux-de-Fonds et une seule à Neuchâtel. C'est un peu le problème lorsque l'on a trois directions à répartir sur deux sites. Il faut faire des choix. En réalité, ce qu'il faut comprendre, c'est que le schéma que vous avez dans votre rapport est juste, mais il est un peu réducteur car nous avons fait des rectangles en disant où sera la direction X et la direction Y. Mais ce rectangle ne veut pas dire que l'ensemble de l'activité de la direction X sera à La Chaux-de-Fonds et l'ensemble de celle Y sera à Neuchâtel. Comme je l'ai expliqué, nous allons travailler chaque fois avec des secteurs et ces secteurs feront que nous aurons une activité qui, géographiquement sera au moins partiellement décentralisée. Il faut bien comprendre ce système et si nous disons que nous aurons la direction technique à La Chaux-de-Fonds, on a précisé que la direction adjointe aura une antenne à Neuchâtel. Bien sûr il y aura plein de techniciens qui seront à Neuchâtel, mais parce qu'ils doivent être à Neuchâtel.

Il faut savoir qu'au travers du projet SIRUN on ne fait pas de la politique régionale. Le but n'est donc pas de compenser les éventuels déséquilibres économiques entre les régions. Le but est d'avoir une organisation efficace, mais aussi équitable entre les partenaires et si nous voulons que les partenaires aient envie de venir dans cette société, il faut aussi que nous leur apportions quelque chose. Cela a été le cas pour Le Locle puisque nous y avons mis la direction des eaux et nous avons toujours défendu que Le Locle puisse bénéficier d'une activité autonome, dans le cadre de SIRUN et qui soit durable. Nous ne voulons pas mentir au personnel et aux Autorités communales du Locle en leur disant qu'on leur attribue ceci et cela et que si c'est incompatible avec les besoins et les exigences économiques, on fasse disparaître tout ce que nous avons promis et que Le Locle se retrouve sans rien. Nous

Séance de lundi 2 juillet 2007

avons voulu défendre une autre politique et le domaine de l'eau se prêle bien. Les problèmes de concurrence ne se posent pas du tout de la même manière que dans le domaine de l'électricité ou dans le gaz. Mais, cela dit, il y a des entreprises qui vivent au Locle et qui vendent dans le monde entier. Ce n'est quand même pas catastrophique d'avoir une entreprise au Locle. Les risques, pour une entreprise, pour le laboratoire, puisque la question a été posée, de perdre des clients au Locle sont moindres car il y a les compétences. Si l'entreprise travaille rapidement, avec précision, il n'y aura aucun problème. En tout cas, il vaut mieux être au Locle et avoir toutes ces compétences qu'à Neuchâtel et de ne pas les avoir.

J'en arrive à la résolution proposée par le groupe socialiste. Je veux simplement dire que le Conseil communal n'a pas d'opposition. C'est en fait ce que nous avons prévu de faire. La résolution va dans l'esprit de ce que nous voulons faire. Nous avons prévu de vous fournir un rapport après la fusion pour que vous ayez les chiffres définitifs. Je vous rappelle que les chiffres que vous avez ici sont ceux de 2005 et que les définitifs sont ceux qui seront à la moitié de 2007. Nous vous devons donc déjà un rapport pour que vous sachiez définitivement ce qu'il en est. La deuxième chose que nous avons de toute façon l'intention de vous donner, c'est un rapport de gestion chaque année, comme cela se fait pour d'autres sociétés dans lesquelles nous sommes actifs. Nous aurons un rapport chaque année et, aujourd'hui, si vous prenez le cas de l'exemple de SIM SA, les Conseils généraux du Locle et de La Chaux-de-Fonds reçoivent le rapport et ont l'occasion de poser toutes les questions qu'ils veulent au Conseil communal concernant l'activité de la société. Nous ne serons donc pas avares d'informations.

Je crois que vous aurez compris que la Ville de Neuchâtel a besoin de ce projet pour des raisons financières, pas pour gagner plus car l'avenir nous montrera que gagnerons certainement moins, mais la Ville a besoin d'une sécurité au moins partielle sur le plan financier. Elle ne peut pas jouer au "yo-yo" avec ses recettes. Deuxièmement, les SI ont aussi besoin de ce projet, d'abord pour grandir, pour gagner en autonomie financière. Nous avons, aujourd'hui, une opportunité pour restructurer, pour regrouper, pour gagner en efficacité. C'est ce que vous nous demandez, semaine après semaine et c'est ce que nous vous proposons donc aujourd'hui. Croire que les SI de Neuchâtel pourront simplement se restructurer année après année, comme nous vous l'avons proposé en 2002, et croire que nous pourrions toujours gagner x places de travail, etc., en restant à l'échelle où nous sommes est une erreur. Si nous voulons gagner en efficacité, nous devons changer d'échelle.

Séance de lundi 2 juillet 2007

J'aimerais aussi dire que nous n'avons pas voulu vendre. Les SI de Neuchâtel, comme ceux des montagnes neuchâteloises, ne sont pas à vendre. C'est vrai que nous aurions pu les vendre et probablement gagner plus d'argent, mais nous n'avons pas voulu perdre l'enracinement politique, régional que nous avons dans l'énergie car, comme M. Horisberger, nous sommes convaincus qu'on ne vend pas de l'énergie comme des petits pains et qu'il y a là une responsabilité collective dans ce domaine que nous devons assumer, nous, collectivité publique. Si SIM n'est pas à vendre et que les SI de Neuchâtel ne sont pas à vendre, le seul moyen c'est de créer une entité externe commune, sinon il faut racheter SIM qui n'est pas à vendre ou ils doivent nous racheter, mais nous ne sommes pas à vendre non plus. Le seul moyen concrètement c'est de créer et externaliser les SI.

Si, comme nous, vous croyez que nous avons véritablement, entre les différentes communes neuchâteloises, un avenir commun, si vous pensez vraiment que nous sommes mieux armés ensemble pour affronter ce que les anciens appelaient la malice des temps, si vous êtes convaincus que c'est bien au travers d'une société commune, extérieure, que nous avons la seule solution pour nous mettre ensemble, je suis convaincu que vous prendrez ce soir vos responsabilités, quelles que soient vos sensibilités, quels que soient l'ensemble de détails sur lesquels vous auriez pu avoir une approche différente. Vous prendrez cette responsabilité car la vie que nous avons est faite de choix et que nous avons accepté d'être ici, au Législatif et à l'Exécutif, les personnes en charge de la responsabilité de gérer le bien commun. Winston Churchill disait qu'un pessimiste voit de la difficulté et des problèmes dans chaque opportunité. C'est ce que j'ai crû entendre sur quelques bancs. Un optimiste, je crois qu'il voit simplement l'opportunité dans chaque difficulté et aujourd'hui, c'est à vous de choisir votre camp.

Mme Maria Angela Guyot déclare :

- Permettez-moi trois réflexions. Concernant l'emprunt, le groupe udc n'est pas du tout convaincu par votre argument. Ne serait-ce que pas plus tard qu'il y a six mois, nous avons du débattre du budget qui, bien qu'équilibré affichait un déficit. Il manquait plus de 5 millions pour l'autofinancement et vous avez dû faire des coupes drastiques. Autant dire donc que les quelque 38 millions qui devraient arriver dans l'escarcelle feraient beaucoup de bien à cette ville. Concernant les clients, vous avez dit que le client décidait. Je rappelle que l'ouverture des marchés a lieu, pour l'électricité, pour le petit client, les familles, le

Séance de lundi 2 juillet 2007

1^{er} juillet 2008 et non pas le 1^{er} janvier 2008. Que va-t-il se passer? Les clients seront-ils obligés, nous les citoyens, de nous fournir chez vous ou y aura-t-il vraiment une liberté? Concernant les emplois, certes beaucoup d'entreprises vivent au Locle et ont un rayonnement mondial. Mais à qui profitent ces emplois? Aux frontaliers et certainement pas à notre région. Tout cela m'amène à dire qu'il y a les optimistes, il y a les pessimistes et il y a les réalistes. Les réalistes pensent que dans une situation, bien que l'on puisse souligner l'importance et les côtés très bénéfiques et positifs de ce projet, il y a des questions auxquelles soit on ne peut pas répondre maintenant puisque l'on ne sait pas au devant de quoi on va, soit la réponse est claire. Nous avons l'impression, en ce qui concerne le financement que la Ville, lorsqu'elle peut engranger quelques sous, n'a pas envie de le faire.

M. Blaise Horisberger ajoute :

- La Ville de Neuchâtel a un délégué à l'environnement qui est, pour l'instant, employé des SI et je voulais juste préciser que nous souhaitons que ce délégué reste bien entendu au sein du giron communal. A propos de la perte démocratique, en ce qui me concerne, lorsque j'ai exercé mon droit de vote pour l'élection du Conseil communal, c'était dans la perspective d'un Conseil communal fonctionnant collégialement et donc pas individuellement et je crois qu'une majorité de notre Autorité tient à ce fonctionnement collégial propre à la Suisse. Il s'agit donc que les décisions fassent l'objet d'une majorité au sein du Conseil. Or, à ma connaissance, si j'ai bien compris, le Conseil communal perd, du fait de la nécessité pour SIRUN d'agir en toute indépendance et sans instructions, sa faculté d'intervenir. Vous pourrez peut-être m'expliquer comment cette différence de fonctionnement entre Conseil communal collégial et conseillers communaux délégués sans instructions et en toute indépendance et sans ingérence peut fonctionner.

En ce qui concerne le client qui décide, c'est votre vision de la démocratie, cela n'est pas la mienne et j'espère que ce n'est pas celle d'une partie au moins de notre Autorité, sans quoi nous pourrions alors proposer immédiatement de privatiser l'intégralité de l'administration communale et de transformer notre Conseil communal en conseil d'administration qui ne serait plus élu par la population, mais peut-être à nouveau par nous qui pourrions fonctionner comme assemblée générale. Si c'est une perspective pour vous en ce qui concerne la gestion de la ville, ce n'est pas la mienne.

Séance de lundi 2 juillet 2007

Pour revenir à votre engagement à ce que les objectifs et les principes évoqués dans notre amendement soient repris dans la charte d'entreprise, j'ai aussi un problème. Vous nous avez dit que cette charte était contraignante pour beaucoup plus de monde que le seul Conseil communal. Là aussi, je ne comprends pas très bien car si elle a force contraignante pour le fonctionnement de SIRUN ce n'est pas très différent que notre proposition d'amendement et cela serait à nouveau une ingérence dans le fonctionnement de SIRUN. Si effectivement cette charte est contraignante pour toutes les activités de SIRUN, y compris les décisions de son conseil d'administration et de son assemblée générale, je suis comblé et je crains que, malheureusement la réalité soit quelque peu éloignée de cette vision de rêve.

Dernière question, pourquoi ne pas inscrire ces principes dans les buts de SIRUN en termes généraux qui donneraient une orientation? Ce serait laissé à la liberté de la personne que le Conseil communal sera appelé à mandater pour la constitution de SIRUN. On pourrait donc avoir une approche comme celle-là. Il est évident qu'en ce qui nous concerne, quand on parle dans notre amendement que le Conseil communal veille à ce qu'elle exerce ses activités conformément, etc., ce mandat donné au Conseil communal, à notre avis peut parfaitement s'arrêter à la constitution de SIRUN, à la définition de ses objectifs et à la formulation de sa charte car si ces éléments figurent en terme généraux dans les buts de SIRUN et en termes plus précis dans la charte le Conseil communal ou ses représentants auront parfaitement rempli, et pour toujours, jusqu'à un changement de but ou de charte, les souhaits que nous exprimons dans notre amendement. Si le Conseil communal pouvait s'engager dans ce sens au titre de Conseil communal de la Ville, pas au-delà de ses compétences et en tout respect de son indépendance et de l'absence d'ingérence dans la gestion, nous serions pleinement satisfaits.

M. Antoine Grandjean, Directeur des services industriels, déclare :

- A la première question de M. Horisberger qui concerne le délégué, je réponds oui le poste est un poste de la Ville. Il va donc rester. Qu'en sera-t-il de la personne? Je ne le sais pas encore aujourd'hui. Travaillera-t-elle moitié-moitié, entièrement à SIRUN et si il y aura un autre délégué à l'environnement? Je ne peux pas vous répondre aujourd'hui. Le poste de délégué à l'environnement est une tâche communale et il n'est pas reconnu comme pouvant être financé au travers de la loi fédérale sur les marchés de l'électricité.

Séance de lundi 2 juillet 2007

A propos de la problématique de la majorité au sein d'un conseil d'administration et du fonctionnement d'un membre d'un conseil d'administration : oui, dans une société c'est bien le membre individuel qui assume cette responsabilité. C'est la raison pour laquelle dans le conseil d'administration que nous avons, nous n'avons pas juste trois membres, un de La Chaux-de-Fonds, un du Locle et un de Neuchâtel. Nous aurions fait cela si le souci d'avoir d'autres avis n'avait pas été présent dans la construction de la société. Nous n'aurions pas répondu à votre souci à ce moment car c'est vrai que le membre du conseil d'administration agit en son nom propre. Nous aurions eu un problème de représentativité de l'actionnariat.

En ce qui concerne vos propositions, j'aimerais rappeler ici simplement que la charte de l'entreprise n'a rien à voir avec l'ingérence extérieure. La charte c'est justement une volonté interne. Ce que nous reprochons justement à votre amendement, c'est qu'il donne des directives pour les représentants de l'actionnaire au sein de la société et cela ne va pas, ce n'est pas possible car l'actionnaire et ses représentants doivent agir, à l'intérieur de la société, pour le bien de la société. C'est cela la première responsabilité, le bien de la société, sa pérennité et sa survie. Il le fait dans un cadre qui lui est propre et il est vrai que dans la société nous avons dit que nous voulions soutenir les visions telles que vous les avez développées, mais vous ne pouvez pas demander que sur le plan d'un arrêté vous obligiez un conseiller communal quel qu'il soit de défendre, aussi honorables que soient les propositions qui sont faites par le Conseil général au sein d'une entité de droit privé. Vous lui faites subir un poids de responsabilité qui n'est pas acceptable et c'est cela qui n'est pas acceptable. Une fois de plus nous vous disons que les principes que vous avez énumérés, liés au développement prioritaire des énergies renouvelables, du respect de l'environnement et d'un développement énergétique qui soit durable, on les retrouvera dans la charte. Les problèmes liés à la consommation d'énergie ce n'est pas le problème d'une société qui distribue l'énergie. Là ce sera à vous et à nous de le faire, dans le cadre des institutions de la ville et au travers de réglementations éventuellement. Il faut distinguer ce qui est le rôle d'une société de production et de distribution de celui des collectivités qui fixent des normes et là vous mélangez les deux. Il faut faire très attention. Ce que nous pouvons vous dire, et nous vous l'avons prouvé, tous les dossiers que nous avons eus jusqu'à présent, et vous les avez défendus avec nous, notamment dans le domaine de la production d'énergie renouvelable, parce que c'est essentiellement dans ce domaine que nous pourrions travailler en tant que distributeur, toutes les options que nous avons prises, nous les respecterons. Tous les

Séance de lundi 2 juillet 2007

engagements que nous avons pris, nous les respecterons, tous les crédits que vous avez votés seront réalisés, de même à La Chaux-de-Fonds. Nous n'aurons aucun problème pour le faire car nous avons exactement la même philosophie.

En ce qui concerne les 38 millions de francs, nous n'avons pas intérêt à aller les chercher sur le marché. Ils nous coûteraient simplement plus cher. C'est complètement ridicule d'aller se financer pour plus cher que ce que nous pouvons avoir ici. Deuxième chose en ce qui concerne l'ouverture. Je rappelle qu'elle aura lieu d'abord pour les grands clients, qui consomment plus de 100'000 kWh par année, au début de l'année 2008 et l'ouverture totale aura lieu dans 5 ans, ce n'est pas au milieu de l'année. Il faut se rendre compte qu'il s'agit d'un bouleversement technique, administratif, comptable considérable. Si vous voulez pouvoir savoir qui a consommé quoi à quel moment pour que nous puissions facturer au bon fournisseur car chaque client peut avoir plusieurs fournisseurs. Il y aura le fournisseur du week-end parce qu'il a trouvé moins cher au Danemark, il y a le fournisseur EDF parce qu'ils ont des surproductions nucléaires et c'est bon marché là et un fournisseur de la journée qui sera peut-être nous. Cela veut dire que nous devons savoir, pour chaque client, quelle est sa consommation, quart d'heure après quart d'heure. Bien sûr, sur les 25'000 clients que nous avons à Neuchâtel et un peu plus entre La Chaux-de-Fonds et le Locle, je ne sais pas si vous vous rendez compte de ce que cela veut dire. Nous avons en réalité très peu de temps pour pouvoir nous adapter.

Ce que nous vous disons c'est que nous aurons un tel chambardement que c'est maintenant qu'il faut prendre la décision, que nous devons réaliser l'outil pour que le jour où nous aurons affaire à ces changements techniques nous soyons prêts et que nous ayons autre chose à penser que le nombre de Conseillers communaux que nous mettrons au sein du conseil d'administration. Il faut que nous nous libérions de cela aujourd'hui pour que nous puissions nous battre à armes égales demain.

M. Thomas Facchinetti relève :

- Notre groupe est convaincu par ce projet, convaincu par pratiquement tous les arguments qui ont été développés ce soir par le Conseil communal si ce n'est quelque chose qui nous a un peu froissés et pas du tout convaincu. C'est la confusion qui est faite entre une organisation politique démocratique et une organisation économique libérale. Réduire la démocratie au client roi c'est tout de même un peu spécieux dans notre conception de la démocratie. Quoi qu'il en soit des propositions

Séance de lundi 2 juillet 2007

d'amendement du groupe popvertssol, notre idée, fondamentalement, c'est que les représentants de l'Exécutif qui sont bien sûr responsables de leurs actes comme membres de l'Exécutif dans une société anonyme, le fassent tout de même en vertu d'un mandat politique qui n'est pas un mandat en solo mais celui d'un Exécutif qui se doit d'avoir une certaine cohérence entre le Conseil d'administration et l'assemblée générale et finalement, le Conseil communal doit aussi appliquer une politique voulue par le Législatif. C'est d'ailleurs un peu le sens de la résolution dont nous ne voulons pas parler ce soir mais aussi reclarifier notre conception de l'organisation politique de la cité et rappeler que l'orientation politique générale est décidée par le Législatif, l'Exécutif finalement l'applique avec toutes les responsabilités qui lui incombent et simplement nous dire que parce que les membres de l'Exécutif ont une légitimité politique par une élection directe par le peuple est un peu court et ne nous satisfait pas, mais c'est le seul élément par lequel nous n'avons pas été convaincus.

M. Blaise Horisberger déclare :

- Je savais que le Conseil communal ne serait pas d'accord sur les économies d'énergie et la réduction de la consommation. C'est bien là le problème. Aujourd'hui, développer de nouvelles énergies renouvelables cela ne suffira pas. Il va falloir éviter les gaspillages, réduire la quantité d'énergie vendue. Je suis dans une situation bizarre car aujourd'hui, le suis appelé à me prononcer. Je sens une certaine pression favorable à la création de SIRUN qui sera une société indépendante, que l'on ne va pas contraindre à favoriser la consommation d'énergie parce que ce serait contraire à sa santé et, en même temps, j'ai déjà déposé, avec notre nouveau président et à d'autres occasions, des motions qui demandaient des mesures supplémentaires d'économies, pour réduire la consommation. C'est un peu schizophrène comme attitude et cela l'est pour toutes les autorités car, d'un côté on crée une société anonyme en mains publiques qui va continuer à promouvoir la vente d'énergie et d'un autre côté, on prend des dispositions légales pour coincer le consommateur pour qu'il en consomme moins. Alors où est la cohérence?

J'attends de SIRUN et de ses administrateurs qu'ils s'engagent à agir de façon cohérente avec le cadre légal et pas seulement au minimum. Mais autant que possible de façon optimale. Cela m'apparaît être un point absolument fondamental sans quoi il est impossible de soutenir aujourd'hui la création d'une entreprise dont le but sera de maximiser ses ventes, son chiffre d'affaires et ses bénéfices, au prix de la

Séance de lundi 2 juillet 2007

destruction de notre environnement? Je ne peux pas faire cela et justement il y a les buts et ce paradoxe où en tant qu'Autorité, d'une main on dit allez-y vendez de l'énergie et de l'autre main on demande de cesser d'en consommer. Je ne me sens pas dans cette attitude, mais en même temps, je vois la pression exercée contre notre amendement. De ce que j'ai pu entendre, il n'a aucune chance de passer. Si vous pouviez faire un petit geste supplémentaire dans le sens des économies d'énergie et de la suppression des gaspillages et de la promotion de ces activités là par SIRUN, je dois dire que cela serait peut-être juste ce qu'il faudrait pour que nous puissions retirer cet amendement sans avoir trop gros sur "la patate" et sans nous sentir trop schizophrènes.

M. Jean Dessoulavy remarque :

- Effectivement, nous aurions souhaité plus d'intentions prises par le Conseil communal. Ce serait peut-être justement le moment de le dire si on veut s'engager à faire un peu plus. Dans ce sens on pourrait très bien aller dans le sens de M. Horisberger. Mais, la résolution qui va être proposée va dans ce sens. Nous allons en parler en septembre, nous aurons les vacances pour y réfléchir. Je voulais aussi une clarification nécessaire à propos de la Ville du Locle. Je ne voulais pas du tout faire penser à cet hémicycle que je me méfie du Locle. J'aime beaucoup Le Locle. Je posais simplement la question de savoir pourquoi et selon quelle logique, au sein du département technique, on avait décidé de donner des compétences pour l'eau et je suis satisfait des éclaircissements apportés par le Conseil communal et je profite de reposer la question à propos de la collaboration avec d'autres communes. Cette question m'est venue à la lecture du Bulletin officiel du 13 juin qui dit, dans sa présentation du projet SIRUN, "D'autres communes du littoral ont déjà fait part de leur intérêt pour fusionner leurs SI avec SIRUN". Nous voulions simplement des précisions à ce sujet et si nous pouvons le dire ce soir, y a-t-il vraiment des intentions car ce serait intéressant car vous avez parlé de la taille critique de la société qui sera le troisième distributeur en Suisse romande car cela augmenterait encore la taille critique ce qui serait positif.

M. Antoine Grandjean, Directeur des services industriels, déclare :

- A M. Horisberger de dirai que la schizophrénie dont vous parlez, je vis avec depuis 7 ans. Chaque année, c'est toujours ainsi on le sait. Il y a les pressions financières, les pressions environnementales et on vit avec, pas si mal. Je n'ai pas l'air complètement "déglingué" après 7 ans de fonctionnement. Ce qu'il faut bien comprendre, c'est qu'il y a des

Séance de lundi 2 juillet 2007

responsabilités. Une société qui produit et qui distribue l'énergie a comme responsabilité de produire proprement au maximum et de distribuer dans les meilleures conditions, avec le moins de pertes possibles et différentes conditions qui sont à fixer. Maintenant, ce n'est pas à cette société-là de pouvoir influencer à elle seule la demande et la demande c'est bien sûr à l'autorité politique de le faire. D'ailleurs, tout à l'heure vous avez dit avec intérêt qu'il fallait que le délégué à l'environnement reste à la Ville. C'est juste, vous avez raison, il faut qu'il reste à la Ville car c'est justement une tâche collective de la Ville de s'occuper de ces problèmes et nous n'avons pas l'intention de nous en décharger. Il est clair que ces responsabilités sont bien les nôtres et nous le comprenons bien de cette manière.

En ce qui concerne les communes intéressées, oui il y en a. Nous avons été confronté à un choix un peu douloureux car nous avons des communes qui étaient prêtes à démarrer avec nous assez rapidement, mais cela complexifiait considérablement le dossier. Cela a déjà été un énorme travail à trois. Si nous avons été 4 ou 5 cela aurait été encore plus compliqué. Nous avons donc décidé de pouvoir aller vite, le plus vite possible et le mieux possible avec les partenaires fondateurs et nous avons dit à ces communes que nous sommes ouverts et qu'elles peuvent venir, mais dans un deuxième temps. Le Conseil d'Etat nous l'avait par ailleurs demandé. Toutes les communes avec lesquelles nous avons eu cette discussion ont suspendu leur décision et je pense qu'elles vont revenir à la charge, peut-être avec SIRUN, peut-être avec d'autres partenaires, mais elles ont attendu que le partenaire potentiel SIRUN soit créé pour pouvoir voir à quoi il ressemblait et savoir s'il leur fait envie. Je crois que c'est le cas.

M. Nicolas de Pury précise :

- Malgré cette réorganisation de tuyaux de manière que je l'avais déjà soulignée, très œcuménique, assez positive, en termes de réorganisation sur le plan régional, je n'ai pas entendu ce soir que malgré cela le prix de l'énergie pour le petit consommateur va augmenter de 15 à 20 %. Est-ce exact? Alors si c'est pour augmenter finalement la facture, pourquoi ne pas insister doublement sur le développement durable en reprenant bêtement ce que propose le Conseil fédéral quand il parle de société à 2000 watts?

Séance de lundi 2 juillet 2007

M. Antoine Grandjean, Directeur des services industriels, déclare :

- En ce qui concerne les prix, nous avons expliqué que le prix de production de notre énergie dépend de plusieurs facteurs. Lorsque nous livrons, il dépend de nos propres coûts de distribution, de transformation et il dépend du coût de production ou d'achat suivant que c'est de l'énergie que nous produisons nous-mêmes ou que nous achetons. Ce que nous constatons aujourd'hui c'est que nous avons une très forte augmentation de nos prix d'achats. C'est une raison supplémentaire, pour ceux qui étaient contre le fait que nous produisions le plus possible nous-mêmes, parce que cela nous permet de stabiliser nos prix. Lorsque nous produisons nous-mêmes, nous connaissons les prix et nous ne sommes pas soumis aux fluctuations. C'est de nouveau une raison de plus pour bien comprendre que nous avons tout intérêt à aller dans cette direction. Il n'y a pas opposition entre l'économie d'un côté et le politique de l'autre. Pour répondre à M. de Pury, je dirai oui les prix vont augmenter. Ce n'est pas possible autrement. Nous ne pouvons pas assez restructurer pour que l'on puisse compenser, avec une diminution de nos frais de structure, l'augmentation des prix de nos achats. Les prix vont augmenter. Pendant combien de temps? Personne n'en sait rien, mais ils vont augmenter moins que si nous restions seuls.

En ce qui concerne la problématique que vous disiez, si les prix augmentent, automatiquement les gens vont consommer moins, ils vont faire attention, en tous cas dans la mesure de l'élasticité des besoins. Mais cela va dans le sens que vous disiez et vous constatez que le marché fait votre affaire.

Le président, **M. Philippe Loup**, constate que la parole n'est plus demandée. Il propose à l'assemblée de voter l'arrêté. A l'article 7, le Conseil général doit se prononcer sur l'amendement du groupe popvertssol. Au vote l'assemblée **refuse l'amendement par 25 voix contre 6 et 4 abstentions**. Quant à l'arrêté non amendé, il est **adopté par 30 voix sans opposition et 6 abstentions**.

Séance de lundi 2 juillet 2007

Discussion en second débat. Les articles premier à 10 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 30 voix contre 0 et 6 abstentions.

Arrêté relatif à la fusion de SIM Services Industriels des Montagnes Neuchâteloises SA et des Services Industriels de la Ville de Neuchâtel, ainsi qu'à la reprise de Gaz (neuchâtelois) SA GANSA (Du 2 juillet 2007)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,
Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t é :

Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à intégrer les Services Industriels de la Ville de Neuchâtel dans la société en formation SIRUN SA, qui regroupera les Services Industriels de la Ville de Neuchâtel et SIM Services Industriels des Montagnes Neuchâteloises SA, et qui reprendra Gaz (neuchâtelois) SA GANSA.

Art. 2.- Le capital-actions de la nouvelle société sera déterminé sur la base des valeurs au 30 juin 2007 (valeur au 31 décembre 2005, capital-actions de 155'000'000 francs).

Art. 3.- Le Conseil communal est autorisé à céder à la nouvelle société, en tant qu'apport en nature, la totalité du patrimoine des Services Industriels, à l'exception du domaine de l'eau, valeur au 30 juin 2007 (au 31 décembre 2005, les actifs étaient de 169'002'918 francs, les passifs de 57'088'614 francs, d'où une valeur nette de reprise de 111'914'304 francs).

Art. 4.- ¹ Contre son apport en nature, la Ville recevra des actions correspondant à sa quote-part définie au 30 juin 2007 (valeur au 31 décembre 2005 : 73'768'000 francs).

² Pour le solde de la valeur nette de reprise, le Conseil communal est autorisé à accordé à la nouvelle société un prêt (valeur au 31 décembre 2005 : 38'146'300 francs), à des conditions à déterminer.

Art. 5.- Tous pouvoirs sont accordés au Conseil communal pour procéder aux transactions immobilières découlant de l'exécution du présent arrêté, comprenant notamment la cession des réseaux avec les stations transformatrices, des installations techniques ainsi que des bâtiments d'exploitation et administratifs.

Art. 6.- ¹ Le patrimoine du domaine de l'eau reste au bilan de la Ville, qui demeure responsable de la distribution, fixe la réglementation en la matière, les tarifs et autres taxes d'équipement et décide les investissements.

Séance de lundi 2 juillet 2007

² La Ville confie à la nouvelle société le mandat actuellement assumé par les Services Industriels pour l'exploitation du domaine de l'eau.

Art. 7.- La Ville délègue à la nouvelle société toutes tâches d'utilité publique qui, en vertu des législations fédérale et cantonale et de la réglementation communale, lui incombent en matière d'approvisionnement en énergies et de fixation et d'encaissement des redevances y relatives.

Art. 8.- ¹ Les réglementations et tarifs relatifs aux domaines cédés à la nouvelle société seront abrogés dès que seront en vigueur les dispositions en la matière adoptées par cette dernière.

² Les engagements de la Ville envers des tiers dans ces domaines seront repris par la nouvelle société.

Art. 9.- ¹ Toute vente d'actions entre actionnaires fondateurs devra être approuvée par les Conseils généraux des trois Villes fondatrices (Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Le Locle).

² Toute ouverture du capital-actions à des tiers autres que des collectivités publiques devra être approuvée par les Conseils généraux des trois Villes fondatrices (Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Le Locle).

Art. 10.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

Neuchâtel, le 2 juillet 2007

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

Philippe Loup

La secrétaire,

Amelie Blohm Gueissaz

Séance de lundi 2 juillet 2007

La séance est levée à 21 h 30.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le chancelier-rédacteur,

Rémy Voirol

Le président,

Nicolas de Pury

Le secrétaire,

Blaise Péquignot

La secrétaire,

puis Philippe Loup Amélie Blohm Gueissaz